

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

L'AUTOMNE.

Les arbres de mon gai parterre
Ont perdu leur feuillage vert.
L'ombre aimée et le doux mystère
Ne sont pas hôtes de l'hiver.

* * *

L'orme à la puissante ramure
Et l'érable au front gracieux
Lancent avec un bruit d'armure
Leurs bras tout raidis vers les cieux.

* * *

Quand par le froid tout s'atrophie
Je vois le sapin toujours vert
Contre la saison qu'il défie,
Mettre les oiseaux à couvert.

* * *

Lui seul conserve son feuillage
Aussi lui seul garde ses nids,
Et d'un continuel ramage
Il sent ses rameaux rajeunis.

* * *

Pendant que l'orme glacé tremble
Agitant ses bras musculeux,
Lui seul sous ses branches rassemble
Les oiseaux grêles et frileux

Les recollets, les hirondelles
Vers le chaud midi s'en iront,
Mais d'autres oiseaux plus fidèles
Aux neiges les remplaceront.

*
* *

Et le sapin toute l'année,
Malgré la rigueur des saisons,
Sous la branche jamais fanée
Est plein d'amours et de chansons.

ADOLPHE POISSON.

LE CARDINAL GOUSSET

VI

LE RÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE ET LA RESTAURATION DU CHANT LITURGIQUE.

En dépit des bulles pontificales, qui avaient, au XVII^e siècle, tranché définitivement la question de la liturgie canonique, les évêques gallicans, devenus papes diocésains, s'étaient mis à fabriquer chacun sa petite liturgie. L'innovation commença par une introduction, au canon de la messe, d'une mention du roi, par la raison que le roi était un grand personnage ecclésiastique. Harley de Champvallon, le triste et odieux archevêque de Paris, fit rédiger, par une commission, un Bréviaire parisien, auquel on reproche, outre son défaut de naissance légitime, de pitoyables substitutions de textes scripturaires, la diminution du culte de la Vierge et des saints, l'affaiblissement de l'autorité pontificale. Le Bréviaire de Cluny était de plus hétérodoxe en dogme et en morale, se permettait des innovations ridicules, donnait enfin de misérables offices de la semaine-sainte et des morts.

En 1830, la France suivait vingt liturgies particulières. Ces liturgies n'avaient gardé ni le fond, ni la forme de la liturgie romaine ; elles en avaient perdu l'orthodoxie, la piété et l'autorité ; elles comptaient parmi leurs auteurs non pas des saints, mais des écrivains suspects et même des hérétiques reconnus ; elles avaient été établies par une violation flagrante des lois canoniques ; elles avaient pour caractère la contradiction et la variation ; elles n'étaient garanties que par l'autorité faillible de quelques évêques ; le Saint-Siège ne faisait que les tolérer, et gémissait de cette tolérance.

En 1839, un évêque de puissante initiative, Mgr Parisis rétablissait, dans le diocèse de Langres, la liturgie romaine. Si grande que soit sa gloire, elle le cède pourtant, sur la question liturgique, à celle de l'abbé de Solesmes. Dom Guéranger fit du retour de la

France à la liturgie romaine son œuvre propre. Ses *Institutions liturgiques* entraînèrent l'opinion sur ce point.

Dès 1841, l'archevêque de Reims posa la question au Saint-Siège, sous forme de cas de conscience, et sollicita une solution. Grégoire XVI lui répondit par un bref, le 6 août 1842 : " Rien ne nous semblerait plus désirable que de voir observer partout les constitutions de saint Pie V, notre prédécesseur d'immortelle mémoire . . . mais vous comprendrez facilement combien c'est une œuvre difficile et embarrassante de déraciner la coutume implantée dans votre pays depuis un temps déjà long ; c'est pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourraient s'ensuivre, nous avons cru devoir, pour le présent, nous abstenir . . . Au reste, tout récemment, un de nos vénérables frères du même royaume ayant ramené son clergé à la pratique universelle de l'Église romaine, nous lui avons décerné les louanges qu'il mérite. Nous avons encore la confiance que, par la bénédiction de Dieu, les autres évêques de France suivront tour à tour l'exemple de leur collègue, principalement dans le but d'arrêter cette très périlleuse facilité de changer les livres liturgiques."

Les vœux du Saint-Père ne furent point déçus. La liturgie romaine fut rétablie peu à peu presque partout en France. Le tour de Reims vint en 1848. Dans le mandement qu'il publia à cet effet, Mgr Gousset disait : " Faire dépendre l'organisation du culte, l'ordre du Bréviaire, du Missel, du Rituel et du Cérémonial de chaque évêque particulier, ce serait ôter à la liturgie son vrai caractère, en ne lui laissant pas d'autre autorité que celle de son auteur. D'ailleurs, si un évêque pouvait de son chef donner une liturgie particulière à son église, bientôt il y aurait autant de liturgies que de diocèses, autant de manières de célébrer l'office divin, de chanter les louanges de Dieu ; c'en serait fait de l'uniformité si désirable et si désirée, tant par les fidèles que par l'Église, pour tout ce qui a rapport au culte . . .

" Vous ne serez donc pas étonnés si, après y avoir mûrement réfléchi, nous venons aujourd'hui réclamer le concours de votre zèle pour l'accomplissement d'une œuvre qui, en rétablissant à perpétuité l'uniformité pour le culte, dans toutes les provinces de ce vaste diocèse, doit resserrer de plus en plus les liens qui unissent l'Église de Reims à l'Église qui est la mère et la maîtresse de toutes les églises, et nous mettre d'une manière plus parfaite encore en communion de prières avec le Père commun de tous les fidèles."

La liturgie romaine une fois rétablie à Reims, il fallait, à ses

formules, un chant aussi romain dans ses mélodies que l'était le texte de la prière publique. C'est surtout à saint Grégoire le Grand que l'Église romaine doit les chants de sa liturgie ancienne. Ces chants, introduits en France au VIII^e siècle avec leur notation neumatique, furent rendus plus lisibles au XI^e siècle par Gui d'Arezzo, qui fixa les signes neumatiques sur des portées et prépara la notation carrée, forme définitive du plain-chant. L'Église veilla à la conservation de son intégrité ; malgré ses précautions, ce qui était arrivé pour le texte de la liturgie s'était, à plus forte raison, étendu au chant.

Bien des essais furent faits dans les temps modernes pour ramener le chant grégorien à l'unité en le ramenant à son état primitif ; mais tous ces essais ne firent qu'augmenter la confusion en multipliant les éditions.

Dans cet état de choses, en présence des discussions des savants, les archevêques de Reims et de Cambrai résolurent de se concerter. Ils nommèrent des commissaires chargés d'étudier la question avec grand soin. De ces travaux sortit l'édition appelée *rémo-cambresienne*, publiée à Paris en 1851-52 par Jacques Lecoffre, et depuis lors adoptée dans un grand nombre de diocèses de France.

VII

CONCILES PROVINCIAUX DE REIMS

Le concile de Trente, maintenant une très ancienne discipline, avait ordonné que le métropolitain réunirait, au moins tous les trois ans, tous ses suffragants à un concile provincial. A peine ce décret avait-il été confirmé par Pie IV, que la plupart des archevêques, en France, dociles aux injonctions du concile, réunissaient les évêques de leurs provinces, célébraient de concert, avec la majesté de l'ancien droit, et déterminaient, par leurs décisions, ce mouvement rénovateur qui illustra la moitié du XVII^e siècle.

Le dernier concile tenu en France s'était réuni à Embrun, en 1727, mais seulement avec la permission du roi. On avait essayé de suppléer à cette interruption des conciles par des assemblées du clergé ; mais ces assemblées, provoquées par le prince, n'étaient pas des conciles et n'en portaient pas même le nom ; c'étaient des réunions où le pouvoir civil appelait les chefs du clergé, pour s'attribuer, dans le partage de ses revenus, la part du lion.

Simulacres vides et menteurs, ces pseudo-conciles marquaient, pour le clergé, la perte de son indépendance et l'énervement de son ministère ; pour la patrie, frustrée des actes vivifiants de la sainte Église, le commencement de la décadence et l'obstacle à la résurrection.

Après la tempête révolutionnaire, le César des articles organiques renouvela l'interdiction des conciles, interdiction que maintinrent malheureusement les princes de Bourbon. Au XIX^e siècle, la France n'avait pas vu d'autres réunions d'évêques que l'assemblée des constitutionnels à Paris, en 1801, et l'assemblée à la dévotion de Bonaparte, improprement appelée le concile de 1811. En 1848, le droit de réunion, contesté et comprimé par l'État, produisit, le 24 février, une explosion qui renversa le gouvernement. Il eût été par trop étrange, qu'après avoir fait une révolution pour exercer le droit de se réunir à des banquets, on voulût, au lendemain de la victoire, empêcher quelques évêques de s'assembler pour s'entretenir entre eux des affaires de leurs diocèses.

Le pape Pie IX, chassé de Rome par la Révolution et réfugié à Gaëte, profita avec empressement et habileté de cette reconnaissance du droit de réunion. Par une lettre pontificale, il invita les évêques français à revenir au décret du concile de Trente.

L'archevêque de Reims n'aurait voulu laisser à personne l'honneur de le devancer, lorsqu'il s'agissait de remplir un devoir de sa charge et de rendre hommage à ce qu'il appelait si bien la *principauté* du Siège Apostolique ; par une lettre du 25 juillet 1849, il convoqua son concile à Soissons.

Le concile s'ouvrit le 1^{er} octobre, sous la présidence de l'archevêque ; on ne pouvait souhaiter plus remarquable assemblée. Il dura vingt-trois jours ; il tint les trois réunions canoniques et dix-neuf congrégations générales. Mgr. Gignoux, évêque de Beauvais, un des Pères qui y prirent part, en parle en ces termes dans l'éloge funèbre de Mgr Gousset : " O doux et précieux souvenir que celui de vos trois conciles ! Quelle union entre les évêques, quelle déférence respectueuse, mais libre dans la manifestation des opinions, de la part des théologiens rangés autour des évêques ! quel dévouement à l'Église et à son auguste chef ! quelle abondance de doctrine surtout en celui qui présidait si noblement ces saintes assemblées ! Il était vraiment beau au milieu de ses frères. . . . Ce qui rendait si sûre sa doctrine, c'était son véritable et profond attachement à la chaire de Pierre, sa tendance incessante et très marquée vers le centre d'autorité et de vérité. . . . "

Le concile terminé, l'archevêque en expédia sans délai au Souverain Pontife les actes et décrets. En ce faisant, les Pères de la province de Reims disaient expressément que c'était pour satisfaire à l'obligation imposée par la bulle de Sixte-Quint, laquelle (soit dit en passant) ne réclame pas une simple communication au Saint-Siège des actes conciliaires, mais exige qu'ils soient soumis à son *examen, à son jugement, à sa correction*.

En homme qui connaît son affaire, l'archevêque de Reims, lorsqu'il eut reçu l'approbation du Saint-Siège, publia les décrets de son concile et les appuya des deux bulles de S. Pie V sur la liturgie, ainsi que de la bulle *Auctorem fidei* de Pie VI contre le Synode de Pistoie, vil ramassis de toutes les passions gallicanes.

Survint la question soulevée par M. Gaume par la publication, en 1851, du *Ver rongeur des sociétés modernes* ou du *Paganisme dans l'éducation*. Mgr Gousset approuva l'ouvrage ; Mgr Dupanloup le blâma solennellement et frappa *l'Univers* d'interdit dans son diocèse pour avoir contesté les idées de la lettre adressée à cet effet par le prélat aux professeurs de son petit séminaire.

Déjà avant cela Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne à Paris, avait publié un livre : *Essai sur le catholicisme*, qui s'était attiré la critique la plus sévère de M. Gaduel, vicaire général de Paris ; et *l'Univers*, qui avait mal mené le critique, avait été interdit par Mgr Sibour dans l'archidiocèse, mais en avait appelé au Pape.

Ce n'était là cependant qu'un signe du temps ; le grand crime de *l'Univers*, aux yeux des partisans du néo-gallicanisme qui levait la tête, c'était son dévouement à la cause romaine ou ultramontaine.

Aussi Mgr Dupanloup ne s'arrêta-t-il pas en si beau chemin ; il publia quatre articles pour régler la question de la presse catholique. Son projet, distribué par les émissaires, fut soumis d'abord aux amis du premier degré qui en endossèrent le programme ; puis, offert aux amis du second degré, avec allégation des premières signatures, pour en obtenir d'autres ; ensuite présenté aux indécis pour que le nombre croissant des signatures les tirât de leur indécision ; enfin dérobé aux grands évêques qui dirigeaient le mouvement catholique.

Mgr Gousset consulté à ce sujet par bon nombre d'évêques de France, qui s'inquiétaient des menées de l'école gallicane-libérale, dont le coryphée était Mgr Dupanloup, répondit avec une grande modération. Sa lettre, du 30 juin 1852, fut envoyée à Rome au cardinal secrétaire d'État ; un mois après, Antonelli répondit en le

félicitant de la part du Souverain Pontife et en son nom. Sur le point en litige, il ajoutait : " Sans avoir aucune intention de censurer qui que ce soit, il peut bien remarquer, dans l'intérêt de la vérité, qu'il y a un point de la plus grave importance pour les évêques ; c'est la nécessité de conformer aux règles et coutumes établies par l'Église la nature et la forme des actes émanant du corps épiscopal : sans quoi on court un très grand danger de rompre l'unité si nécessaire d'esprit et d'action, même dans les démarches par lesquelles on pourrait chercher quelquefois ardemment à l'établir. . . . Maintenant, grâce au parti prudent auquel s'est décidé le personnage qui avait le principal rôle dans cette discussion, il semble qu'il y a lieu de la considérer désormais comme assoupie. . . . "

Effectivement ce beau feu contre *l'Univers* et les classiques chrétiens, feu où les artifices ne manquaient pas, ratait complètement et aboutissait à un fiasco qui fit rire tous les enfants dociles et les amis éclairés de la Sainte Église.

Mais la coterie gallicane-libérale ne se considéra pas comme battue ; elle commença dès lors cette guerre sourde, mais plus audacieuse qui ne finit qu'avec le concile du Vatican. Pour elle le mal, le grand mal, c'était la tenue des conciles provinciaux, contrôlés par le Saint-Siège, le retour à la liturgie romaine, l'abjuration du gallicanisme et du rigorisme ; le point essentiel, le grand devoir, c'était d'empêcher le triomphe définitif de la Chaire Apostolique.

Le premier obus tiré sur la chaire du Vicaire de Jésus-Christ fut un mémoire tout confidentiel, intitulé : *Sur la situation présente de L'ÉGLISE GALLICANE relativement au Droit Coutumier*. L'auteur ne se montra pas ; l'éditeur payant et propageant ne se montra pas davantage. Voici comment les fagoteurs présentèrent leur composition : " On ne peut se dissimuler qu'un changement très notable s'opère en France dans la discipline ecclésiastique. Des usages anciens, dont la conservation paraissait autrefois un privilège avantageux, sont abandonnés dans la pratique ; bien plus, ils sont ouvertement attaqués et presque condamnés. . . . On presse dans leur rigueur beaucoup de points de droit commun, auxquels on ne se croyait pas auparavant obligé dans l'Église de France, et on introduit, par tous les moyens, une dépendance plus absolue et plus immédiate, non seulement du Souverain Pontife, mais des congrégations et des tribunaux romains". . . L'archevêque de Reims considéra ce mémoire comme un attentat à la constitution de l'Église ; aussitôt il se résolut à opposer d'abord un contre-mémoire, et pour

rendre son travail plus décisif, il procéda par citations, suivies immédiatement d'une réfutation courte, mais péremptoire. Puis il tint le concile provincial à Amiens, et y frappa vigoureusement, en union avec les autres évêques de sa province, sur le mémoire anonyme. Malheureusement il n'eut que peu d'imitateurs et la victoire ne fut point définitive.

En attendant le mémoire avait été mis à l'Index par l'ordre du Pape, le 26 avril 1852, et dès le 21 mars le Pontife avait adressé aux évêques de France l'Encyclique *Inter multiplices*.

Dans cette pièce, Pie IX ne fit guère que développer oratoirement les décrets du concile d'Amiens ; il réclame la suite des conciles provinciaux, le rétablissement de la liturgie romaine, l'apaisement des controverses soulevées par les quatre articles d'Orléans, l'expurgation des auteurs païens, l'enseignement simultané des auteurs chrétiens, une bienveillance particulière par les auteurs et journalistes catholiques, et lança l'anathème contre le mémoire sur le droit contumier.

L'archevêque de Paris, voulant mettre en pratique les conseils du Pape, leva le 8 avril les défenses portées contre l'*Univers*. L'évêque d'Orléans, loin de l'imiter, redoubla d'animosité contre cette feuille. On aura le spectacle d'un journal proscrit par César à cause de sa défense de l'Église, relevé avec le concours financier du pape, mais toujours anathématisé par Mgr Dupanloup.

Le troisième concile de la province de Reims fut tenu le 17 novembre 1857 dans la ville métropolitaine. Il accentua encore le mouvement de gravitation vers le centre de l'Église. Sa partie saillante est relative aux congrégations romaines et aux cas réservés par le Souverain Pontife.

L'œuvre des Conciles de la province de Reims eut une portée considérable ; de même qu'autrefois les conciles de la province de Milan, ont contribué pour une grande part, grâce à S. Charles Borromée, aux réformes religieuses du XVII^e siècle, de même ceux de Reims ont servi puissamment à la correction des mœurs et au redressement des idées. La gloire en revient en très grande partie à Mgr Gousset.

VIII

LES SYNODES DE REIMS.

L'archevêque maintint à Reims ce qu'il avait fait à Périgueux : pour l'instruction de son clergé, les conférences ecclésiastiques ; pour

la sanctification des prêtres, des retraites pastorales ; pour la sanctification et l'instruction simultanées, il renoua la chaîne canonique des synodes de Reims.

Le 1er mai 1850, six mois après la clôture du concile de Soissons, Mgr Gousset adressait à ses prêtres la lettre d'indiction synodale. Le synode s'ouvrit le 17 juillet ; de plein droit les vicaires généraux, les chanoines, les doyens et deux curés amovibles par canton en faisaient partie. Mais considérant qu'il s'agissait d'une reprise des synodes après une longue interruption, le prélat admit aux synodes tous les prêtres présents à la retraite, qui pourraient et voudraient prendre part à cette assemblée.

Ce fut un beau spectacle lorsque, le 17 juillet, à sept heures du matin, au milieu d'un concours immense, deux cent cinquante prêtres, blanchis la plupart dans les travaux de l'apostolat, revêtus de l'habit de chœur et portant l'étole, se rendaient du grand séminaire à l'archevêché, et de là processionnellement à la cathédrale. La cérémonie de la messe d'ouverture fut très imposante ; la communion surtout et la profession de foi saisirent tous les esprits.

Après les prières canoniques pour l'ouverture du synode, la proclamation des dignitaires synodaux et la prestation du serment, les membres du synode se réunirent en congrégations générales pour entendre la lecture du concile de Soissons.

La lecture de ces actes, après une retraite de huit jours, par une température suffocante, pouvait faire craindre la fatigue ou l'ennui ; mais les développements et les commentaires de l'archevêque captivèrent constamment l'attention. L'exposé des statuts synodaux pouvait n'être qu'une promulgation pompeusement inutile ou une occasion de contestations regrettables ; aucun de ces inconvénients n'eut lieu. Dès le premier moment, les membres du synode et leur chef hiérarchique s'étaient rencontrés dans une parfaite entente de leurs devoirs respectifs. Bienveillance paternelle d'une part, confiance filiale de l'autre, charité entre tous, tels sont les sentiments qui présidèrent à toutes les congrégations.

Quand les travaux sont terminés, l'archevêque vivement ému se lève et clot la séance par une pathétique allocution ; il remercie les membres du synode de leur utile et précieux concours ; il proclame avec des larmes de joie que la clôture du synode est un des plus beaux jours de sa vie. L'assemblée n'est pas moins émue que le prélat ; tous éprouvent au plus intime de leur cœur les bénédictions d'une union si touchante des intelligences et des cœurs.

L'archevêque, pour donner l'exemple d'une parfaite docilité aux prescriptions du Concile de Trente et pour travailler plus efficacement au bien du clergé et des fidèles réunit encore cinq fois son synode.

L'acte mémorable du synode de 1851, est un important catalogue des livres à l'Index. L'Église, pour accomplir sa mission divine, a dû de tout temps, surveiller avec une attention spéciale les livres, dans lesquels les faits ou les dogmes relatifs à la Rédemption sont défigurés, niés ou remplacés par des assertions ou des doctrines fausses, soit afin d'en découvrir l'erreur ou le danger, soit pour empêcher qu'en se répandant parmi les fidèles, ils les égarent dans leur foi ou leurs mœurs. Aucun temps plus que le nôtre n'est propice à ce devoir ; ce serait un évêque bien malheureux ou bien distrait celui qui oublierait qu'il est ceint du glaive apostolique.

L'acte remarquable du synode de 1853, c'est une nouvelle circonscription des conférences ecclésiastiques.

Le synode de 1858, entrant dans la prévision des besoins du temps, s'occupe des pèlerinages et en trace les règles ; celui de 1861 appuie sur l'exactitude dans la prédication de la parole de Dieu et l'enseignement du catéchisme. Le fait saillant du synode de 1866, c'est la résolution de reprendre les synodes antérieurs pour les reviser et les codifier. L'archevêque s'appliqua à ce travail avec l'esprit grave et pieux qu'il eût apporté à la rédaction de son testament. Le fruit de ce travail suprême, ce fut un volume in-8o, intitulé : *Statuts synodaux du diocèse de Reims, revus, corrigés et, pour la plupart, augmentés et confirmés par les décrets des Conciles et les Constitutions des Pontifes romains.*

Les statuts synodaux du diocèse de Reims sont un monument insigne de science et de sagesse, un élément efficace de retour aux saintes et sanctifiantes pratiques du droit pontifical. Il n'y a peut-être pas d'œuvre où l'archevêque soit plus lui-même, enfant soumis de la sainte Église, soldat du Saint-Siège, réformateur de l'ordre ecclésiastique, homme d'initiative et d'avant-garde, que dans les synodes de Reims. Le prélat les appelait son testament ; c'était probablement son chef-d'œuvre.

IX

LE CARDINAL GOUSSET.

Tant de travaux, si grandement conçus, si généreusement accom-

plis, appelaient une consécration, un agrandissement de puissance, un accroissement dans les sacrifices. Le Souverain Pontife, Pie IX, qui le connaissait, l'estimait et l'aimait, se résolut, de son propre mouvement, en 1850, à revêtir l'archevêque de Reims de la pourpre romaine, et il accomplit ce projet dans le consistoire du 30 septembre de la même année.

Le nouveau cardinal en écrivit dans les termes suivants au meilleur de ses amis : " Vous me connaissez assez pour savoir que cette nouvelle dignité n'opèrera guère en moi d'autre changement que celui de la *couleur* de mes vêtements, et qu'elle ne sera, pour moi, qu'un nouveau motif de travailler avec zèle à rattacher de plus en plus l'Église de Reims, et, autant que possible, les autres églises particulières à l'Église romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises."

En recevant, le 24 octobre, la barrette rouge des mains du président de la République, le nouveau cardinal lui dit : " La dignité de cardinal, toujours grande en tout temps, me semble rehaussée en ce moment par le caractère même de la personne de celui qui la donne ; du Pape qui occupe aujourd'hui si dignement la chaire de Saint-Pierre, l'immortel Pie IX, dont le nom et l'histoire viennent se confondre avec l'histoire de la France, avec l'histoire de votre gouvernement, avec l'histoire de votre brave armée qui, inspirée par vos sentiments et par ceux de ses dignes capitaines, se montre plus grande par le respect dont elle entoure le père commun des fidèles que par la victoire qu'elle vient de remporter. . . .

" Parmi les obligations que m'impose la nouvelle dignité dont je viens de recevoir les insignes de vos mains, il en est une, Monsieur le Président, à laquelle je ne pourrais être infidèle : c'est celle de la reconnaissance."

Le Président, qui ne manquait pas d'à-propos, répondit : " J'entends le mot de remerciement : vous ne m'en devez aucun. Ce n'est pas moi qui vous ai proposé. Ce sont vos talents et vos vertus qui vous ont élevé à cette nouvelle et haute dignité. C'est le Clergé de France et le Saint-Père qui vous ont nommé Cardinal."—Ce trait n'était pas seulement gracieux, il était juste : c'était le mot propre.

Quelques jours après, le cardinal, de retour à Reims, était accueilli dans sa ville métropolitaine, avec les démonstrations de la plus vive allégresse. Dans le discours qu'il adressa à la foule on remarqua surtout le passage suivant : " Plus le siège qu'occupe un évêque est illustre, plus la dignité dont il est revêtu le rapproche du vicaire de

Jésus-Christ, plus aussi il doit s'humilier, s'abaisser, se mettre au niveau de ceux dont le salut lui est confié ; en se regardant comme le serviteur du prêtre et des fidèles ; en se faisant tour à tour petit avec les petits, faible avec les faibles, pauvre avec les pauvres ; en s'offrant comme victime de propitiation pour le pécheur, et se sacrifiant, s'il le faut, pour le salut de ses frères."

Les fêtes de Reims devaient avoir leur couronnement à Rome. Après la réception de la calotte et de la barrette, le nouveau cardinal devait recevoir, dans la capitale du monde chrétien, des mains du Saint-Père, le chapeau cardinalice et l'anneau. Le 6 avril, Son Éminence était reçu par Sa Sainteté. La joie fut grande dans toute la ville de Rome, mais surtout parmi les officiers français et les autres dignitaires de la France résidant alors dans la ville éternelle.

Au Consistoire du 10 avril, le Sacré-Collège était au complet. Pour donner à la cérémonie un cachet plus français, un avocat consistorial plaida l'introduction de la cause de la vénérable bergère de Pibrac, Germaine Cousin, et le Pape décida la collation, à saint Hilaire, évêque de Poitiers, du titre de Docteur.

Le consistoire public terminé, le Pape préconisa quelques évêques, donna au cardinal Gousset le titre de Saint-Callixte et lui imposa l'anneau. Après la cérémonie, il le recevait en audience. Un billet de la secrétairerie d'État assignait au cardinal-archevêque de Reims les congrégations des Évêques et Réguliers, du Concile, de l'Index, des Rites, des Indulgences et des Reliques. C'est une preuve du fond que le Souverain Pontife faisait sur les lumières du prélat, c'est un gage des services immenses qu'il devait rendre encore à l'Église.

Le 28 avril 1857, le cardinal prenait possession de son titre presbytéral de Saint-Callixte et bientôt regagnait la France.

En 1854, Pie IX invitait nominativement à la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception l'évêque du Mans, Mgr Bouvier, et l'archevêque de Reims. La vue des solennités romaines rappela au cardinal son vœu, déjà ancien, d'exalter l'Immaculée-Conception ; aussitôt de retour il se mit à l'œuvre pour en procurer l'accomplissement. Cet accomplissement fut un volume in-8o, sous ce titre : *La croyance générale et constante de l'Église touchant l'Immaculée-Conception, prouvée principalement par les constitutions et les actes des Papes, par les lettres et actes des Évêques, par l'enseignement des Pères et docteurs de tous les temps.*

Deux autres ouvrages sortirent encore de sa plume féconde et

formèrent comme le couronnement de ses travaux. Ce furent : *L'Exposition des principes du droit canonique* et *Des droits de l'Église touchant la possession des biens destinés au culte et la souveraineté temporelle du Pape*. Dans ce dernier écrit l'auteur remarque la logique des erreurs gallicanes conduisant aux destructions révolutionnaires. En vaquant à ses devoirs d'évêque et en composant ses ouvrages de docteur, le prélat, sans aspirer aux avantages de ce monde, avait atteint au sommet de toutes les gloires. Le plus beau côté de cette gloire, c'est sa modestie. Il est impossible de porter, de son vivant, une si brillante couronne avec une simplicité plus humble.

Le cardinal eut encore la consolation de revoir Rome et Pie IX lors de la canonisation des martyrs japonais en 1862.

Sa santé s'était maintenue florissante et continua à se maintenir telle malgré la vieillesse qui avançait. Le 20 décembre 1866, veille de sa fête, le chapitre métropolitain, le clergé réunis, les supérieurs des communautés religieuses, le conseil de fabrique de la cathédrale vinrent lui présenter leurs vœux. Faisant allusion aux combats qu'il pressentait pour l'Église, il leur dit : "Priez, pour que mon saint patron m'obtienne la grâce de l'imiter au besoin jusqu'au martyr."

Le soir, à six heures et demie on le trouva sans connaissance affaîssé sur son canapé. Le docteur, appelé en toute hâte, crut le mal sans gravité ; il attribuait cet anéantissement subit à un excès de fatigue, que chasserait le repos de la nuit. La prostration, cependant, fut la même le lendemain ; puis ce malaise sans caractère se changea en fluxion de poitrine, qui mit en défaut toutes les ressources de l'art.

Alors la religion s'empressa d'accourir avec ses dernières grâces. Le 22 le cardinal reçut le viatique et l'extrême-onction en parfaite connaissance. Il s'éteignit le même soir sans angoisses, sans agonie, d'une mort qui vint à lui sous l'ombre discrète d'un paisible sommeil.

L'émotion que produisit une mort si imprévue et si soudaine ne peut s'exprimer que par des larmes ; le glas funèbre, qui annonça à la cité qu'elle avait perdu son pasteur et son père, excita dans toutes les âmes un douloureux et long retentissement. Les obsèques du cardinal archevêque de Reims eurent lieu le 29 décembre 1866. Cette cérémonie grandiose dut son principal éclat et son aspect touchant, surtout à la piété publique, qui ne cessa de se manifester dans toutes les classes.

L'évêque de Soissons chanta la messe ; l'évêque de Beauvais fit l'oraison funèbre qui fit couler bien des larmes, et qui se terminait par ces belles paroles : " Nous, évêques, nous perdons un modèle ; vous, fonctionnaires éminents, vous perdez un ami ; vous, prêtres fidèles, vous perdez un tendre Père. Inclignons-nous sous la main de Dieu ; adorons ses décrets et répétons ces paroles que les lèvres du cardinal articulèrent si souvent : O Père ! que votre volonté soit faite ! Toutefois, que ses exemples et ses enseignements nous restent. Si nous voulons retrouver dans les cieux celui que nous aimions et vénérions sur cette terre, marchons sur ses traces et suivons avec un saint courage le chemin qui conduit à la bienheureuse patrie."

M. F.

LE MASSACRE DE LACHINE

(Le 5 août 1689.)

C'est la brise du soir, et son haleine pure
Venant du Saint-Laurent, charme d'un doux murmure
L'île de Montréal ;
Ici sur l'herbe tendre, en un pré de Lachine,
Se livre aux gais ébats, une troupe enfantine,
Près du fleuve royal.

* * *

On les voit fuir, sauter sur la verte prairie.
Goûtez, charmants agneaux, le beau temps de la vie,
Goûtez l'âge innocent.
Les parents, du regard modérant cette enfance,
Parlent de souvenirs, font croître en espérance
Leur village naissant.

* * *

Les restes d'un beau jour enfin s'évanouissent ;
Doux entretiens et jeux tombent et s'assoupissent ;
On rentre sous les toits.
Enfants infortunés, embrassez votre père,
De vos bras innocents caressez votre mère :
C'est la dernière fois !

* * *

Car, la cruelle mort dans les ombres dressée
Conduit les Iroquois sur la rive opposée ;
La rage dans les yeux
Ils lèvent vers le ciel leurs haches meurtrières :
"Dieu des nuits," disent-ils, "livre en nos mains guerrières
"Tous ces blancs odieux."

Le vent souffle, et les airs se chargent de nuages ;
 La foudre éclate et roule ; à ce bruit des orages
 Les guerriers ont frémi ;
 Pour voiler leur chemin les éléments s'accordent ;
 Dans l'ombre et l'ouragan leurs nacelles abordent
 Au village endormi.

* * *

“ A l'œuvre,” dit le chef, “ qu'en bandes répartie
 “ L'armée aille en silence, et soit vite blottie
 “ Au près de ces maisons.
 “ Puissant Esprit de l'ombre, étends sur nous tes ailes ;
 “ Dirige sur ces cœurs à ton culte rebelles
 “ Les coups que nous frappons.”

* * *

Moins perfide à nos pieds arrive le reptile
 Que l'Iroquois rusé ne se glisse à l'asile
 Où sa victime dort.
 Il est prêt ; au dedans, au dehors tout sommeille ;
 Soudain la voix du chef a frappé son oreille :
 Ah ! c'est l'arrêt de mort.

* * *

De tous les toits s'élève une clameur terrible ;
 C'est le meurtre qui sonne à ce repos paisible
 Un réveil plein d'horreur ;
 C'est le cri du mourant scalpé par le sauvage ;
 C'est le cri du barbare exhalant au carnage
 Sa joie et sa fureur ;

* * *

C'est le cri de l'enfant dans les bras de sa mère ;
 L'assassin les approche, et sa main sanguinaire
 Les transperce d'un dard,
 Tout nage dans le sang : la chambre nuptiale,
 Le souriant berceau, la couche virginale
 Et le lit du vieillard.

Ah ! que de nobles cœurs, que de héros sans nombre
 Cette nuit vit tomber oubliés dans son ombre !
 Là, des fils plein d'ardeur
 Expirent pour sauver les auteurs de leur vie ;
 L'époux pour son épouse ici se sacrifie ;
 Le frère, pour sa sœur.

* * *

Vains efforts : l'Indien a jeté l'incendie
 Dans ces foyers sanglants ; une troupe en furie,
 Cernant les alentours,
 Guette encore une proie au dedans retirée ;
 De son brûlant refuge elle tombe effarée
 Aux griffes de ces ours.

* * *

La flamme, illuminant ces barbares figures,
 Fait ressortir l'horreur des hideuses peintures
 Dont sont masqués leurs traits ;
 Ils dansent en triomphe à la lueur sanglante ;
 Et, sur leurs prisonniers, d'une joie outrageante
 Déchargent les excès.

* * *

L'éclat des feux pâlit devant la blanche aurore ;
 Le soleil radieux sur l'île vient encore
 Jeter ses gais rayons.
 Il éclaire étonné la fumante colline ;
 Hier il vit l'espoir ; aujourd'hui, la ruine
 De ces braves colons.

* * *

Vous vivrez dans nos cœurs, martyrs de la patrie,
 Et martyrs de la foi ; car, c'est la haine impie
 De notre drapeau blanc et de la sainte croix,
 Qui déchaîna sur vous le barbare Iroquois.
 Voulant de nos aïeux exterminer la race,
 Lui-même il a péri ; de la terre il s'efface.

Le Canadien-français plus nombreux et plus fort
Envahit tous les jours l'Amérique du Nord.
O nobles rejetons d'une meilleure France !
Gardez bien sa fierté, gardez bien sa vaillance ;
Si sur le sol natal vous vivez tous unis,
Si vous ne changez pas de langue et d'évangile ;
Tant que le Mont Royal dominera son île,
Tant que nos lacs profonds ne seront point taris,
Tant que le Saint-Laurent mugira dans ses chutes ;
Vous verrez succomber, après de vaines luttes,
Vos plus fiers ennemis.

J. M. T. LIBAN.

AVANT, PENDANT ET DEPUIS 1789.

Avant 1789, la France était divisée en pays d'états et en pays d'élection. Les pays d'états avaient conservé le droit de s'administrer eux-mêmes au moyen d'assemblées représentatives composées des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état. Les pays d'élection avaient eu autrefois des états provinciaux, mais pour une cause ou pour une autre, ils les avaient perdus. Louis XVI rétablit les assemblées provinciales. A partir de 1778, on voit siéger, dans ces assemblées, les plus grands personnages de la province, archevêques, évêques, abbés, ducs, comtes, marquis, joints aux notables les plus opulents et les plus instruits du tiers-état, grands industriels, négociants, armateurs, banquiers, bourgeois. De 1778 à 1789, on voit, dans vingt assemblées provinciales, cette élite de la noblesse, du clergé et du tiers-état, bref l'état-major social de la France, convoqué par le roi, établir le budget, défendre le contribuable contre le fisc, renoncer spontanément, longtemps avant la parade burlesque de la nuit du 4 août, à tout privilège en matière d'impôts, dresser le cadastre, égaliser la taille, remplacer la corvée, pourvoir à la voirie, multiplier les ateliers de charité, instruire les agriculteurs, proposer, encourager, diriger toutes les réformes.

“ J'ai, dit M. Taine, lu les vingt volumes des procès-verbaux de ces assemblées : on ne peut voir de meilleurs citoyens, des administrateurs plus intègres, plus appliqués, et qui se donnent gratuitement plus de peine sans autre objet que le bien public. La bonne volonté est complète. Jamais l'aristocratie n'a été si digne du pouvoir qu'au moment où elle allait le perdre ; les privilégiés, tirés de leur désœuvrement, devenaient des hommes publics, et, rendus à leur fonction, revenaient à leur devoir.”

La 21^e généralité, celle de Bordeaux, ne put avoir son assemblée provinciale à cause de la résistance qu'opposa le parlement.

Indépendamment du bien que font les assemblées provinciales, le roi a rendu l'état civil aux protestants, aboli la question préparatoire, supprimé la corvée en nature, établi la libre circulation des

grains, relevé la marine, secouru les Américains, affranchi les derniers serfs, diminué les dépenses de sa maison, lâché la bride à la presse, écouté l'opinion publique ; aucun prince n'a été plus humain, plus charitable, plus préoccupé des malheureux.

“Quant aux hommes en autorité, administrateurs et commandants militaires, dit M. Taine, impossible d'être plus ménager du sang humain. En face des émeutes même quand ils avaient la force en main, parmi les pires insultes et les dangers mortels, ils répugnaient à se servir de la force, ils ne pouvaient se résoudre à réprimer les brutes, les coquins et les fous ; à l'exemple de Louis XVI, ils considéraient comme les pasteurs du peuple, et se laissaient fouler aux pieds plutôt que de tirer sur leur troupeau,—jamais gouvernement ne fut plus doux.”

Comment tant de bienfaits et de bonnes intentions réunis ont-ils abouti à une destruction totale ?

Les parlements furent longtemps les auxiliaires dévoués de la royauté et, avec elle, contribuèrent, dans la lutte contre la féodalité, à fonder l'unité nationale. Ils abusèrent plus tard de la force d'action et de l'autorité dont ils étaient investis ; attirant, peu à peu à eux, la plénitude de la vie politique et administrative, se posant en modérateurs exigeants, résistant à l'autorité royale, voulant la mettre en tutelle, recherchant la popularité et, pour l'acquérir ou la conserver, prenant parti contre le gouvernement général dans toutes les agitations de province. La royauté sévit plusieurs fois, et même avec violence, contre ces corps judiciaires ; mais elle ne parvint pas à vaincre leurs habitudes invétérées d'opposition dans lesquelles ils s'obstinent encore contre Louis XVI.

Non seulement les parlements résistent au roi en repoussant des réformes dont l'adoption eût, peut-être, prévenu la Révolution, mais encore, eux, qui depuis trois siècles, ont poursuivi sans relâche la répression de la liberté d'écrire, sont les premiers à demander une presse libre et la convocation des États-Généraux. S'ils demandent ces deux choses, il n'y faut pas voir un désir sincère de les obtenir, mais une tactique contre les ministres, un moyen de forcer le gouvernement à se résigner par peur à la suprématie des parlements comme à un moindre mal. Enchérissant sur les autres, en 1788, le Parlement de Paris, gallican et janséniste, proclame la liberté de la presse l'unique garantie des droits de la *nation* et des *citoyens*, expressions nouvelles au Palais, et initie, par ses arrêts, la *nation* et les *citoyens* à la résistance au roi, contribuant ainsi pour une large

part à la chute de la monarchie, qu'il entend dominer, mais non pas renverser.

Les parlements avaient joué le rôle de dupes lors de la suppression des jésuites, où ils s'étaient faits, selon l'expression de d'Alembert, "les exécuteurs de la haute justice philosophique" et recommencent à jouer ce rôle lorsqu'ils vulgarisent l'idée de la convocation des États-Généraux. Dans cette circonstance, ils ont pour mobile l'intérêt de caste et l'ambition de la popularité; celle-ci, ils la retrouvent, mais pour quelques jours seulement, car on entrevoit bientôt les motifs de leur bruyant amour de la *nation*; l'opinion, qu'ils ont excitée et qu'ils se sont flattés de représenter et de diriger, se détourne d'eux, et leur échappe. C'est en vain que les parlements, surtout le Parlement de Paris, s'efforcent alors de barrer le chemin à l'opinion par la sévérité des arrêts contre les écrits séditieux et novateurs qu'ils condamnent à être brûlés, et dont ils emprisonnent les auteurs. En dépit de ces arrêts, les "idées nouvelles" se propagent et deviennent un torrent dans lequel vont disparaître, sans grandeur et sans dignité, les parlements naguère si dominateurs et si glorifiés. En effet le Parlement de Paris est supprimé, avec tous les autres parlements, par décret de l'Assemblée constituante, le 7 septembre 1790. Mais, retour des choses d'ici-bas, l'année avant ce décret, l'Assemblée constituante, avait, sur la proposition du représentant Sonlavie (protestant), cassé, annulé, mis à néant, par un vote unanime, comme mensonger, injuste, arbitraire, tyrannique l'arrêt du Parlement de Paris, abolissant, en France, l'ordre des jésuites, à qui leurs droits sont rendus. La réparation tardive de cet acte de la haine gallicane et janséniste enracinée sous l'hermine ne profita que moralement aux jésuites, car un décret du 13 février 1790 abolit les ordres religieux.

Quoique ne faisant pas cause commune avec les parlements qui sont odieux à la noblesse à cause de leur morgue magistrale et odieux au clergé qu'ils se sont plu à morigéner et à contrecarrer, ces deux ordres privilégiés dont un assez grand nombre, et parmi ce nombre, quelques hommes du rang le plus élevé, ont été gagnés par les utopies du siècle; la noblesse et le clergé, mus d'ailleurs par des sentiments très divers, se prononcent, eux aussi, avec plus ou moins de sincérité, pour la convocation des États-Généraux.

Aux approches de 1789 la bourgeoisie s'est enrichie, instruite, élevée à une distance presque insensible de la noblesse. Le tiers-état se sent l'égal de fait des nobles et aspire à l'égalité de droit. Impa-

tient d'arriver à ce but, il s'agit dans la sphère où il se trouve mal à l'aise, et n'attend que la convocation des États-Généraux pour entrer sur la scène politique et y être plus que *quelque chose*.

Au dessous : artistes, employés, curés, médecins, procureurs, avocats, boutiquiers, perruquiers gens d'importance à cette époque, trafiquants, agents d'affaires, commis ; plus bas encore, désœuvrés, déclassés, vagabonds, tous échauffés par les mots indéfinis de liberté, d'égalité, de souveraineté du peuple, "par l'esprit de Rousseau," escomptent l'avenir de bonheur que promet la refonte de la société dans le moule du *Contrat-social*.

Aussi la convocation des États-Généraux, qui réaliseront cet avenir, est-elle accueillie avec enthousiasme. Cependant personne ne sait où l'on va, encore moins où l'on ira ; la sécurité n'en est pas moins complète et l'espérance portée jusqu'à l'extravagance. On entre enfin, dit-on, dans une ère vraiment digne de la civilisation et des lumières du XVIIIe siècle, ère de liberté expansive, de justice et d'égalité fraternelle. Le *Contrat-social*, évangile de la démocratie, va remplacer l'Évangile de Jésus-Christ, et la raison humaine, affranchie du joug qu'elle a porté trop longtemps, reprend sa souveraineté.

Marmontel, quoique de l'école philosophique, ne comptait sur rien de tout cela, et il a dit, dans ses *Mémoires*, combien on se faisait illusion. " Il semblait que c'était par des hommes de l'âge d'or qu'on allait être gouverné. Ce peuple juste et sage, toujours d'accord avec lui-même, toujours éclairé dans le choix de ses ministres, modéré dans l'usage de sa force et de sa puissance, ne serait jamais égaré, jamais trompé, jamais dominé, asservi par les autorités qu'il leur aurait confiées. Ses volontés feraient ses lois, et ses lois feraient son bonheur."

Les illusions sont si universelles aux approches de l'ouverture des États-Généraux qu'on considère l'établissement d'un nouvel ordre social et d'une nouvelle constitution de l'État comme une œuvre aisée qui s'accomplira naturellement par la puissance formatrice des institutions qu'on devra à la sagesse des législateurs, et par le jeu régulier de la nouvelle mécanique politique. On regarderait comme un insensé et un méchant, l'observateur clairvoyant qui oserait dire qu'on s'abuse sur le tempérament de la société sceptique, égoïste, imprévoyante, telle que l'a faite la "civilisation du siècle" ; qu'on s'abuse en pensant que cette société aura la force et la vertu de marcher dans la voie d'une réforme générale, sociale et politique,

avec la raison dont la nécessité n'est malheureusement comprise, même en temps ordinaire, que par les hommes raisonnables, c'est-à-dire par une très petite minorité.

Sans doute le mouvement national de la fin du siècle dernier a comporté, à l'origine, un élément sain qui commença par manifester des vœux légitimes et raisonnables, mais qui, de concession en concession aux novateurs, finit par partager leurs théories et subir leurs volontés. C'est la marche ordinaire des questions politiques de se dénaturer en chemin et de se retourner contre ceux qui les ont élevées.

"Ce peuple juste et sage, qui ne serait jamais égaré, jamais trompé est d'abord égaré aux approches des élections et dans les élections, puis trompé par ses élus. En effet, les élections sont préparées sous l'influence des instructions hypocrites et mensongères du duc d'Orléans, de ses émissaires et de son argent; sous l'influence des circulaires et de la fameuse brochure de Siéyès, (*Qu'est-ce que le Tiers? Rien. Que doit-il être? Tout.*) "Siéyès, le plus politique et le plus absolu des théoriciens dont le grand art est d'aller à son but sans paraître, de préparer les autres à des vues éloignées dont ils ne se doutent pas, de parler peu en public et d'agir en secret." "L'orgueil de Siéyès, dit un contemporain, ne souffre rien au dessus de lui; il fera abolir la noblesse parce qu'il n'est pas noble; parce qu'il ne possède pas tout, il détruira tout." Il est, à la veille des élections, l'avocat consultant des ambitieux et des mécontents, "et plus tard, dans les moments décisifs, il conduira la démocratie radicale." La doctrine fondamentale de Siéyès est claire: Révolution et, pour l'affermir, nécessité "indispensable de changer la religion et de changer la dynastie."

Dirigés par cette double influence, petits bourgeois vaniteux, praticiens chicaniers, avocats bavards, gens de lettres, "sans aucune instruction sur les affaires publiques," sont lancés dans toutes les directions avec le mot d'ordre de déclamer contre les privilèges, l'aristocratie et la tyrannie, de soulever contre la noblesse le petit peuple dans les villes, et les paysans dans les campagnes, d'exciter le tiers-état à réclamer tous ses droits et lui indiquer les hommes qui feront le mieux triompher ses revendications aux États-Généraux. C'est à ce titre que Mirabeau, traître toute sa vie, repoussé par la noblesse, est élu député par le tiers-état d'Aix. Ces déclamations attisent les pires passions, l'envie, l'orgueil, l'ambition et la peur, et sont plus qu'il n'en faut pour "renverser" l'esprit déjà "dérangé"

d'électeurs inexpérimentés ; aussi font-ils, en général, des choix peu "éclairés" ; s'ils envoient à Versailles un certain nombre d'hommes éminents, "les plus instruits des autres députés n'ont, en matière sociale et politique, que des idées vagues ou fausses," qu'ils ont prises dans les livres des philosophes et des économistes, surtout dans le *Contrat-social* de Rousseau.

Agités par les intrigues criminelles des uns, par l'ambition des autres, par l'esprit de sédition, divisés par les passions de tous, les États-Généraux, c'est-à-dire les députés du tiers-état, à qui se sont joints quelques transfuges du clergé et de la noblesse, tiennent (17 juin) une séance dans laquelle il se déclarent *Assemblée nationale*, par conséquent souveraine, et, trois jours plus tard, ils font "le serment de ne jamais se séparer jusqu'à ce que cette Assemblée ait donné au royaume une constitution établie et affermie sur des fondements solides."

Les *cahiers*, rédigés dans les collèges électoraux, imposaient aux députés aux États-Généraux le mandat de maintenir les principes fondamentaux de la monarchie, en concourant à la réformation ou à l'amélioration de certaines institutions vicieuses. En recevant ces *cahiers*, qui limitaient leur mandat, les députés avaient prêté serment de l'accomplir avec fidélité ; cependant à peine assemblés, ils violent et leur serment et leur mandat.

La *Déclaration royale* du 23 juin, donnait satisfaction aux demandes de réformations et d'améliorations exprimées par la nation entière : Convocation périodique des États-Généraux participant aux actes législatifs ; égalité des Français devant la loi ; suppression des privilèges en matière d'impôts ; liberté du commerce et de l'industrie : en deux mots cette Déclaration assurait à la nation les libertés compatibles avec l'exercice de l'autorité royale dans une limite fixe. Nonobstant, l'Assemblée passe outre et se met à l'œuvre d'une constitution.

Sédition, révolte, usurpation de la souveraineté, révolution, destruction des anciennes institutions sans savoir comment les remplacer, trois mille décrets incohérents, "avortons mort-nés dont la France fut le cimetière," rendus sous la pression de la tourbe brillante et menaçante, voilà les principales œuvres de l'Assemblée nationale de 1789, œuvres qu'elle couronne, en 1790, par la proclamation de la fameuse constitution, qui ne put fonctionner un seul jour. Si, comme il est de mode de le prétendre, la Constituante était animée

d'intentions sublimes, il est certain que la France a payé cher l'expérience qu'elle a faite de leur sublimité.

Tandis que l'Assemblée discute et décrète à Versailles, la bourrasque sanglante du 14 juillet vient jeter une lueur sinistre à travers l'enthousiasme des Parisiens ; cependant ils ne s'en alarment pas, et l'oublient vite. Pendant que le tocsin sonne et que la populace égorge à la Bastille, la haute société se promène et se divertit aux Champs-Élysées, et recommence le lendemain avec la même insouciance.

Cependant on arrive à sentir le danger de remuer le fond d'une nation, lorsqu'on voit, le 5 octobre, partir de l'Hôtel-de-Ville pour Versailles, sous la conduite d'un gredin échappé à la potence, des milliers de femmes proférant des cris de mort contre, "le boulanger, la boulangère et le petit mitron" (le roi, la reine et le dauphin qui affament le peuple," et traînant des baquets pour rapporter les "tranches" (têtes) des gardes-du-corps. Et le lendemain, 6 octobre, ce cortège immonde, grossi de souteneurs, d'ivrognes, de voleurs, de brigands, ce cortège de vermine humaine, ramène, à Paris, le roi et sa famille, qui subissent désormais les outrages et les violences de la populace, laquelle entend bien mettre aussi au pas l'Assemblée lorsqu'elle siègera à Paris.

Si, à ce moment, une partie de l'Assemblée tente de faire refluer le torrent révolutionnaire qu'elle a déchaînée et qui entraîne tout, ses efforts sont impuissants ; il est trop tard. L'Assemblée a si bien travaillé à démonter la machine de l'État, qu'il n'y a pas une pièce qui puisse fonctionner. Il faut une main puissante pour remonter la machine ; malheureusement cette main manque à la royauté abaissée, à l'Assemblée divisée, à la France en pleine anarchie.

Au bout d'une quinzaine de mois de confusion législative dans la commission de la constitution, et de discussions publiques dans lesquelles interviennent les "patriotes" menaçants des tribunes, l'Assemblée adopte la constitution, qui entre dans le monde parée au front de la *Déclaration des Droits de l'Homme*. Si cette déclaration comporte des vérités connues de tous les temps, elles y sont noyées dans les principes faux du dogme jacobin, le Contrat-social, destructif de la société. La France en fait la dure expérience depuis près d'un siècle, cependant elle se laisse encore abuser par les prôneurs de ce dogme qu'ils appellent "les immortels principes de 89" et qui, disent-ils, consacrent la participation de tous à l'administration ou à la surveillance des intérêts publics, et la liberté, pour chacun, de

manifester sa pensée. Le premier de ces principes est une duperie flatteuse pour l'égalité, qui est la passion de la multitude ; le second est une des plus funestes erreurs modernes. La liberté d'écrire et de dire en morale, en politique, en administration le pour et le contre étant donnée à chacun, il s'ensuit nécessairement un débordement d'opinions contradictoires. Au milieu de ces opinions, les institutions démocratiques ne cessent d'en appeler au suffrage universel pour qu'il choisisse des mandataires dont la majorité déterminera le cours des affaires de l'État et du pays. La liberté et la représentation ainsi entendues exigent de tous, ou supposent au moins chez les mandants et les mandataires, des *vertus* autres ou plus grandes qu'autrefois ; et d'abord, une entière franchise entre ceux qui recherchent le suffrage et ceux qui le donnent, en termes précis entre ceux qui offrent de se dévouer à l'intérêt public et ceux qui acceptent l'offre ; cela ne s'est jamais vu. Dès les premiers essais des institutions démocratiques de 1789, la "tactique" de parti a pris la place des *vertus* nécessaires, de sorte que la liberté n'a réussi à faire, ni pour les mandataires, ni pour les mandants, une obligation morale et un devoir de conscience de la sincérité et de la franchise. Aussi est-ce un fait d'expérience que celui qui sait embrouiller ou dénaturer les questions dans les assemblées politiques pour les besoins de son parti, a chance huit fois sur dix de se faire décerner le triomphe. Sincérité et franchise, tel est le principe de santé qui a manqué et qui manque à la démocratie moderne ; c'est pourquoi elle n'a été pendant la première Révolution, de même qu'elle n'est à présent, qu'une oligarchie mobile, qui n'étant pas sûre du lendemain, a profité, comme elle en profite aujourd'hui, de son passage au pouvoir pour faire les affaires de quelques-uns au nom de tous. La participation de tous à l'administration ou à la surveillance des intérêts publics se résout ainsi en une duperie. Il s'est ensuivi de la mobilité de cette oligarchie les différentes phrases de la première Révolution, et il s'ensuit que, par la même cause, la France est toujours à la veille d'une révolution ou en révolution.

Placée sous les auspices de la Déclaration des Droits de l'Homme, la constitution doit être le palladium de la liberté, de la justice et du respect de la loi. Rien de tout cela, cent fois juré solennellement, n'a jamais existé qu'en paroles et sur le papier ; ce qui a existé effectivement dès que la constitution a dû être mise en pratique, "c'est d'une part, l'oppression de la nation, la violation de la loi, le mépris du roi, l'exil forcé ou volontaire de la classe supérieure et

cultivée, à qui on retire les droits de l'homme ; (" On se sauve de France comme d'une prison, ") c'est, d'autre part, la tyrannie de la tourbe fanatique et brutale, qui s'arroge tous les droits de la souveraineté."

Cinq mois avant la proclamation de la constitution, la Constituante avait décrété qu'aucun de ses membres ne serait éligible à la prochaine Assemblée ; " elle destituait d'avance l'état-major des honnêtes gens "— " Il ne nous restait plus, dit Malonet, qu'une grande faute à commettre, et nous n'y manquâmes pas."

La Constituante se dissout le 30 septembre 1791, et est remplacée le lendemain même par l'Assemblée législative ; en d'autres termes un second accès du mal révolutionnaire succède au premier. Sept cent-quarante-cinq députés, tous novices, ne connaissant rien aux affaires générales ni à l'ensemble, arrivent à Paris avec la politique et la rhétorique des clubs de province qui les 'ont élus : " Cela fait, dit M. Taine, un assemblage d'esprits bornés, faussés, précipités, emphatiques et faibles ; à chaque séance, vingt moulins à paroles tournent à vide, et tout de suite le premier des pouvoirs publics devient une fabrique de sottises, une école d'extravagance et un théâtre de déclamations." Le désordre des séances s'y exagère jusqu'au tumulte, et le bruit jusqu'au vacarme. " Figurez-vous, dit un témoin oculaire et habituel, une salle de collège, où des centaines d'écoliers se querellent et sont, à chaque instant, sur le point de se prendre aux cheveux. Leur costume plus que négligé, leurs mouvements emportés leur brusque passage des clameurs aux huées. . . . sont un spectacle qu'on ne peut comparer ni peindre."

Cette Assemblée qui doit légiférer conformément à la constitution protectrice de la liberté, de la justice, de la propriété, etc., etc., commence par retirer aux deux-tiers du clergé de France le pain quotidien, la petite pension alimentaire qui est la rançon de ses biens confisqués et ordonner la confiscation et la mise en vente des biens des émigrés, puis elle supprime tous les droits seigneuriaux que la Constituante a déclarés légitimes ; exile ou emprisonne, d'un seul coup de loi, 40,000 prêtres ; " supprime toutes les congrégations séculières d'hommes et de femmes, ecclésiastiques ou laïques, même celles qui étaient vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades, même celles qui donnaient l'enseignement primaire et dont l'abolition allait ôter à 600,000 enfants les moyens d'apprendre à lire et à écrire ; prohibe leur costume ; met en vente les palais

épiscopaux, les maisons encore occupées par des religieux ou des religieuses.”

Non seulement ces législateurs d'aventure détruisent tout cela malgré la constitution; mais encore “les auteurs de chaque décret qui passe ajoutent à son coup de foudre, la grêle retentissante de leurs injures et de leurs diffamations.”—“Les congrégations, s'écrie celui-ci, insinuent dans l'esprit des enfants le poison du fanatisme!” “Purgez les campagnes de cette vermine qui les dévore,” s'écrie celui-là. Un troisième: “Chacun sait que le prêtre est aussi lâche que vindicatif.” Un autre: “Renvoyez ces pestiférés dans les lazarets de Rome et de l'Italie!”

Ce n'est que le début: encore un pas et “gros propriétaires, riches négociants, faux modérés,” sont dénoncés comme des conspirateurs déclarés ou des ennemis cachés, comme les auteurs de tous les désastres publics; l'Assemblée les poursuit de toutes ses rigueurs, qu'elle base sur les maximes les plus anarchiques; d'un autre côté, elle est pleine d'indulgence pour les galériens, les voleurs et les brigands de grands chemins. “Bref, l'Assemblée justifie, par ses maximes, les crimes contre ceux que depuis deux ans on assassine, et provoque encore à l'assassinat par son indulgence envers les repris de justice,” qui feront leur plus beaux exploits pendant cinq jours et six nuits de tuerie non-interrompue au commencement de septembre.

“Si, dit M. Taine en parlant de la Législative de 1791, il est vrai qu'une nation doit être représentée par son élite, la France a été singulièrement représentée pendant la Révolution. D'assemblée en assemblée, on voit baisser le niveau politique; surtout de la Constituante à la Législative, la chute est profonde.”

De la Législative à la Convention la chute est plus profonde encore, malgré le grand rôle attribué aux Girondins, qui devaient restaurer le respect de loi et arrêter l'effusion du sang, “Des lois et non du sang” ce mot était, dit-on, le compendium de leur politique; mais ce n'était qu'un mot de comédie prononcé avec éclat sur le théâtre, et n'ayant pas d'écho dans l'Assemblée. S'il plaît aux révolutionnaires “modérés et impénitents” de peindre les Girondins comme des philosophes et des philanthropes, qu'ils effacent au moins la tache qu'a laissée sur leur mémoire le sang de Louis XVI, et que n'a point effacée la fin misérable de ces juges poltrons, sinistres et peu dignes de compassion. ●

Avec la Convention commence le troisième accès du mal révolu-

tionnaire contracté par la Constituante, transmis à la Législative, et qui se développe naturellement avec intensité.

La Convention, installée par une comédie électorale, (car les dix-neuf vingtièmes des électeurs ont été empêchés de voter dans toute la France par la crainte des crocs, des piques, des haches, des poignards et des massues des assommeurs), n'a de racines ni dans le peuple ni dans bourgeoisie.

On s'est abstenu de voter dans les villes, et de même dans les campagnes. "Sur cent fois que j'ai demandé, dit un contemporain: Citoyen, comment s'est passée l'assemblée électorale de votre canton? On m'a répondu quatre-vingt-dix fois: "Moi, citoyen! Qu'asce que j'irions faire là. Mafi, l'ont bin de la peine à s'entendre." Ou: Que voulez-vous! On était en bin petit nombre; les honnêtes gens restions chez eux."

La Convention n'est pour la nation qu'un gouvernement d'étrangers et d'intrus tracassiers, maladroits, faibles et violents, n'ayant qu'une autorité de fait; on s'y résigne faute d'un autre, tout en reconnaissant qu'il ne vaut rien. "Que vois-je en ce moment? dit Dutart, homme perspicace qui distingue les choses à travers les mots, un peuple mécontent qui hait la Convention, tous les administratens et, généralement, l'ordre de chose actuel." "La Convention ne peut pas compter à Paris trente personnes qui soient de son parti." Dutart veut dire trente personnes honnêtes, car à partir des derniers mois de 1792, le parti de la Convention se compose de cinq mille brutes ou vauriens avec deux mille drôlesses. "C'est le peuple souverain qui fait la loi à Paris et, à travers Paris, à la France."

Après huit mois de règne, la Convention s'est aliéné toute l'opinion publique. "Presque tous ceux qui ont quelque chose sont modérés, et tous les modérés sont contre elle." Aucun parti dans la Convention n'échappe à la désaffection universelle et à l'aversion croissante. "Si l'on décidait par appel nominal la question de guillotiner tous les membres de la Convention, il y aurait contre eux au moins les dix-neuf vingtièmes des voix."

Mais par dégoût, effroi ou indifférence, "un tiers de ceux qui sont en état de disperser la Convention sont à la campagne, un tiers se cachent chez eux; et l'autre tiers n'ose rien faire."

Les Girondins vaincus, la Montagne use de tous les moyens d'intimidation qu'elle sait si bien employer, et les vrais Jacobins établissent définitivement leur omnipotence. Au nom de l'ordre et de la liberté tels qu'ils les comprennent, ils exercent un arbitraire illi-

mité sur les biens et sur les vies. En 1792, ils disaient par leurs actes : "Ceux qui ne pensent pas comme nous seront assassinés"; en 1793, ils disent par l'institution officielle du gouvernement révolutionnaire : "Ceux qui ne pensent comme nous seront guillotins."

La légende jacobine fait honneur à la Convention d'avoir, par son énergie, sauvé l'indépendance nationale. Belle manière de la sauver, en vérité, que de faire monter sur les échafauds cinquante généraux dont le seul tort était de ne pas être constamment victorieux avec des armées sans organisation, et que les commissaires civils délégués auprès d'elles désorganisaient encore davantage.

C'est au patriotisme que revient l'honneur d'avoir sauvé l'indépendance de la France, non point à la Convention. "Le patriotisme, dit Gouvion Saint-Cyr, suppléa à tout; lui seul nous a donné la victoire, et celle-ci a pourvu aux plus indispensables besoins." "Lorsque, dit M. Taine, une nation a le cœur si haut, elle se sauve malgré ses gouvernements, quelles que soient leurs extravagances et quels que soient leurs crimes; car elle rachète leur ineptie par son courage et couvre leurs forfaits sous ses exploits."

Revenons à 1789. Il y avait dans la Constituante un parti monarchiste parlementaire à la façon anglaise; c'est lui qui lança la France dans les aventures d'une révolution politique que le pays ne demandait pas et à laquelle il n'était pas préparé, comme on le voit dans les cahiers qui sont l'exposé des situations respectives, des doléances communes et des intérêts généraux de tous les groupes particuliers qui formaient alors la nation française. On indiquait, on demandait des améliorations dont les résultats auraient été considérables et féconds, si les intrigues parlementaires n'avaient complètement détourné le mouvement de sa première voie. Il est bon de dire au sujet des cahiers qu'il faut se défier des plaintes qu'ils contiennent. On a demandé à la nation d'exposer ses doléances, ses réclamations et ses remontrances; elle ne s'en fait pas fante; elle recherche tous ses griefs, tous ses maux, toutes ses misères. Il ne pouvait en être autrement du moment qu'on lui a demandé de se plaindre. Il est aussi bon de faire observer que les plaintes ont été rédigées par des avocats de petites villes, gens portés à l'emphase et à l'exagération.

A la tête du parti constitutionnel parlementaire figurait Mounier, qui avait joué le rôle le plus important dans les assemblées du Dauphiné en 1787 et 88; député de Grenoble aux États-Généraux, il y joua un rôle non moins important, quoique de courte durée. Mou-

nier fut l'inspirateur du Serment du Jeu de Paume dont il rédigea la formule ; membre de la commission de constitution de laquelle il se retira, n'ayant pu faire adopter le *veto* absolu du roi ; président de l'Assemblée nationale du 29 septembre au 8 octobre ; il donna sa démission et se rendit en Dauphiné pour encourager la réaction qui se manifestait contre les actes de la Constituante ; déclaré traître à la patrie, il passa en pays étranger pour échapper à la lanterne.

Les constitutionnels parlementaires, portant les premiers la main sur le principe de la monarchie telle que les Français la voulaient, avaient imaginé d'introduire le système des deux chambres et un gouvernement analogue à celui qui fonctionnait en Angleterre depuis plus d'un siècle. Les parlementaires se faisaient illusion, au moins quant au caractère des deux peuples, lorsqu'ils entreprenaient d'appliquer à la France les institutions anglaises qui avaient peu de partisans dans l'Assemblée et qui étaient antipathiques au pays. Leur entreprise eut pour résultat de diviser les monarchistes en constitutionnels et en royalistes. Ceux-ci favorables aux améliorations et aux réformes sociales si sagement préparées par le roi, voulaient conserver intact le principe traditionnel de la monarchie française et, pour cette raison, étaient opposés à la théorie anglaise. Les royalistes disaient aux constitutionnels : " Nous ne voulons pas d'un roi en peinture que l'on puisse mener par le nez ; nous voulons avoir un roi qui puisse se mêler des affaires, sans cependant y nuire ; un roi à qui il ne soit pas possible de faire le mal, mais qui ait le droit de faire le bien."

Les Jacobins naissants surent profiter de la division des constitutionnels et des royalistes pour introduire dans la constitution, sur le métier, les germes de révolution qui se développèrent naturellement en 1790, grandirent en 1791-92, et atteignirent leur croissance complète en 1793.

Les parlementaires de la Constituante ont eu et ont encore des héritiers ; ce sont eux, surtout les derniers, qui ont le plus contribué à réhabiliter la Révolution et à entretenir l'esprit révolutionnaire, non pas dans la multitude, mais dans ce qu'on est convenu d'appeler les classes moyennes. Ils ont réhabilité la Révolution dans l'esprit des classes moyennes en disant qu'il faut distinguer le mouvement de 89 du mouvement de 93 ; dans le premier il n'y a eu que du bien, et ce bien n'a pu produire les horreurs de 93. Ce système, fort commode, n'est qu'une subtilité pour tromper sur la nature et l'ensemble de la Révolution. Evidemment 93 a procédé directement

93 ; la vérité vraie, c'est qu'il n'y a eu qu'une seule Révolution avec "une différence de quantité ou de mesure," mais sans différence de nature ou d'espèce.

Les parlementaires font peser sur les royalistes le renversement de la monarchie que Mounier et ses amis, disent-ils, auraient sauvée, car ils formaient le parti le plus honnête, le plus estimable et le plus éclairé ; ils avaient su comprendre la situation et les besoins du pays auquel ne suffisaient plus les formes usées du gouvernement absolu. "Montesquieu aurait voté avec les hommes de ce parti. Mais les royalistes, n'étant pas à la hauteur morale et politique d'un gouvernement parlementaire, ne voulurent pas voter avec ces hommes, et s'obstinèrent à ne rien concéder."

Si les parlementaires se prévalent de l'autorité de Montesquieu, les Jacobins s'en prévalent également ; d'où la conclusion que le constitutionalisme parlementaire et la Révolution ne sont qu'une seule et même chose, sauf, comme il a été dit plus haut, une différence de mesure ou de quantité dans l'application, mais sans différence de nature ou d'espèce.

Puisque Montesquieu aurait voté avec les parlementaires, "c'étaient des hommes sages, qui voulaient arrêter par leur action et leurs conseils la Révolution en mouvement ; ils y auraient réussi, si les royalistes avaient été conciliants, mais c'est leur caractère d'être absolus ; ils en ont donné encore une preuve en 1873, lorsque la monarchie aurait été restaurée sans leur obstination." Voilà, dépouillé des subtilités ducales et académiques, le thème des parlementaires.

Si la monarchie n'a pas été restaurée en 1873 est-ce la faute des royalistes ? Groupés autour du prince, ils voulaient reprendre avec lui "le grand mouvement national interrompu à la fin du siècle dernier" ; ils voulaient ce que le prince voulait être, c'est-à-dire : ils voulaient "un roi que l'on ne puisse mener par le nez ; un roi qui puisse se mêler aux affaires sans cependant y nuire ; un roi à qui il ne soit pas possible de faire le mal, mais qui ait le droit de faire le bien."

La vérité vraie est que les parlementaires de l'Assemblée nationale de 1871, et ceux d'à côté de cette Assemblée, académiciens vivants ou morts, ont empêché la restauration parce que le roi n'a pas voulu subir leurs exigences ; ils lui ont préféré la République, qu'ils ont parée du baptême légal, s'imaginant la diriger à leur gré sous la protection d'une épée qui n'a servi à rien de ce qu'ils en espéraient. Et le jacobinisme a passé à travers les combinaisons des parlemen-

taires de 1873, comme il avait passé à travers celles des parlementaires de 1789. Devant les conséquences qu'a eue la légalisation de la République, les auteurs de ce beau coup de parlementarisme peuvent s'appliquer le mot de Malouet en 1790 : " Il ne nous restait plus qu'une grande faute à commettre, et nous n'y manquâmes pas."

Parce qu'ils voulaient un roi régnant et gouvernant, les royalistes voulaient-ils ramener la France à la royauté personnelle de Louis XIV, à l'ancien régime, c'est-à-dire à cette période de cent ans pendant laquelle la monarchie s'écarta de sa tradition ? Ils ne le voulaient pas, car le prince ne le voulait pas. Les parlementaires leur en ont prêté gratuitement l'intention afin de les rendre suspects auprès des bourgeois libéraux et de la multitude crédule. *L'Ancien Régime* ! Il est presque impossible d'expliquer ce que ces deux mots vagues et indéfinis évoquent de fantômes effroyables aux yeux de la bourgeoisie et de la population des campagnes. Tant d'écrivains ont écrit, depuis une soixantaine d'années, que l'ancienne France avait été complètement asservie et que la liberté date de 1789. N'est-ce pas une dérision de fabriquer l'histoire de cette manière ? En effet est-ce que le peuple français, émancipé dès son origine par le christianisme, aurait pu vivre et croître sans liberté ? Voit-on dans les annales de l'humanité qu'un peuple ait vécu et grandi en subissant des siècles d'asservissement ? Cela ne s'est jamais vu parce que c'est impossible : un peuple asservi va nécessairement de la décadence à la disparition. Pourquoi en aurait-il été autrement pour le peuple français, s'il avait été asservi pendant huit siècles ? Comment serait-il arrivé au bout de cette longue période de servitude à l'apogée de toutes les gloires ?

La monarchie, même sous le gouvernement personnel de Louis XIV, avait des limites qu'elle franchissait rarement. Dans les sphères supérieures le pouvoir royal trouvait devant lui l'inamovibilité des parlements. Que Louis XIV leur ait rappelé qu'ils étaient des corps judiciaires et non point des assemblées politiques, il n'entreprit rien contre leur privilège séculaire de faire des " remontrances " sur les affaires de l'État ; privilège dont les parlements ne se firent pas faute d'user, sachant bien qu'il en resterait toujours quelque chose, au moins pour leur popularité.

Le pouvoir royal trouvait devant lui l'honneur de la noblesse. " Trente mille gentilshommes dispersés dans les provinces, élevés dès l'enfance pour le métier des armes. . . . Servir l'État, aller aux coups, exposer sa vie, cela leur paraissait une obligation de leur rang, une

dette héréditaire. Après quinze ou vingt ans de services, ils rentraient au logis avec un brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis, parfois avec une petite pension, contents d'avoir fait leur devoir et d'être honorables à leurs propres yeux."

Le pouvoir royal trouvait devant lui l'indépendance du clergé : "plus de 65,000 prêtres faisant un corps sain, bien constitué, remplissant dignement son devoir. Le prêtre n'était pas traité en fonctionnaire salarié par l'État ; ses appointements, pareils à un revenu privé, ne pouvaient lui être retirés par la mauvaise volonté des pouvoirs civils."

Au-dessous de la noblesse et du clergé, le contrôleur ou le fonctionnaire à un autre titre, homme du roi, se regardait comme un noble du tiers-état et remplissait son devoir avec indépendance. "Il songeait moins à faire fortune qu'à s'acquérir l'estime ; sa principale passion était d'être honoré et honorable . . . Les autres groupes de la bourgeoisie nourrissaient à peu près les mêmes sentiments, et chez eux, la culture de l'esprit n'était point médiocre."

Encore au-dessous, les habitants des campagnes exerçaient paisiblement leurs libertés communales ; libertés restreintes mais pratiques et protectrices de leurs intérêts moraux et matériels. Ça été une des forces de la monarchie et c'est l'honneur de la royauté de n'avoir jamais porté la main sur les libertés communales que la Révolution s'est hâtée de supprimer, et que le régime parlementaire n'a jamais restaurées, quoiqu'il en ait eu le pouvoir plus d'une fois.

Loin d'asservir la France, la royauté a servi les intérêts généraux, augmenté la prospérité, élevé les idées, et, sous son impulsion, on a vu s'accomplir, malgré des crises lamentables, un progrès lent, mais incessant, vers des libertés nouvelles. C'est, on peut le dire, la royauté qui a conduit la grande majorité des Français du servage à la liberté ; le premier usage qu'elle fait de sa force est d'affranchir les serfs du domaine royal ; l'un de ses derniers actes est d'abolir, en 1780, les vestiges de servitude qui subsistaient encore dans les provinces réunies seulement à la France depuis Louis XIV.

A quelle époque la nation française a-t-elle donc été asservie ? A toutes les époques, depuis la première jusqu'à la dernière, répondent les déclamateurs libéraux et écrivent les fabricants de petits manuels pour la "vulgarisation de l'histoire." Pour ces écrivains toute l'histoire de France se résume en celle des "deux ou trois mille frelons dorés, parasites de cour et de leurs valets qui picoraient le miel public à Versailles." Hormis ces "picoreurs" du miel public, "il

y avait dans toutes les classes et dans toutes les provinces quantités de familles enracinées sur place depuis cent ans, deux cents ans et davantage. "Non seulement dans le château, mais aussi dans la maison bourgeoise et l'office patrimonial, l'humble domaine rural, la ferme, la boutique et l'atelier, se transmettaient de génération en génération, des traditions d'honneur, de probité, d'économie, de vertus et de discipline intérieure. C'est ainsi que les quatre cent mille notables et demi-notables de France avaient acquis ou gardé leur place, leur condition et leur fortune"; c'est ainsi que "quand une famille s'était maintenue droite et respectée dans le même lieu pendant un siècle, elle pouvait aisément monter d'un degré, introduire un des siens dans la classe supérieure, passer de la charrue ou des métiers aux petits offices, des petits offices aux grands et aux dignités judiciaires, des quatre mille charges qui anoblissaient à la noblesse légale, de la noblesse récente à la noblesse ancienne."

Ainsi parle M. Taine dans "Les Origines de la France contemporaine"; puis envisageant la société française dans son ensemble avant la fin du siècle dernier, il dit: "En somme, dans cette vieille société, si les pressions étaient mal réparties, si l'équilibre total était instable, si les pièces d'en haut pesaient trop lourdement sur les pièces d'en bas, du moins le triage, qui, dans tout état policé, sépare incessamment le grain de la paille, s'opérait presque bien; sauf au centre et à la Cour, où, depuis un siècle, la machine à vanner fonctionnait au hasard et parfois à contre-sens, le départ se faisait régulièrement, avec plus de lenteur, mais peut-être avec plus de justesse que dans notre démocratie contemporaine. Il y avait plus de chance alors pour que le notable de droit devint un notable de fait; la difficulté était moindre et l'inclination plus forte, pour fonder, maintenir, perpétuer une famille ou une œuvre; on regardait plus souvent au-delà de soi; les yeux portaient naturellement hors du cercle étroit de la personne, en arrière et en avant de la vie présente. L'institution du partage égal, le régime du partage forcé, la règle du partage en nature, et les autres prescriptions de notre Code civil n'émettaient par les héritages et ne démolissaient pas les foyers. Le laisser-aller des parents et le sans-gêne des enfants n'avaient pas encore énervé l'autorité et aboli le respect de la famille. On ne voyait point les associations utiles et naturelles, écrasées dans leur germe ou arrêtées dans leur développement par l'hostilité systématique de la loi. La facilité et le bon marché des transports, la promiscuité des écoles, l'échauffement des concours, l'appel de tous à toutes les

les places, l'exaltation croissante des ambitions et des convoitises, ne multipliaient pas au-delà de toute mesure les déclassés mécontents et les nomades malfaisants. Dans l'ordre politique, l'ineptie, l'envie et la brutalité n'étaient point souveraines ; le suffrage universel n'excluait pas du pouvoir les hommes nés, élevés et qualifiés pour l'exercer ; les innombrables emplois publics n'étaient point offerts en proie au charlatanisme et aux intrigues des politiciens. La France n'était pas en train, comme aujourd'hui, de devenir un vaste hôtel garni, livré à des gérants de rencontre, condamné à des faillites périodiques, peuplé d'habitants anonymes, indifférents les uns pour les autres, sans attache locale, sans intérêts ni affections de corps, simples locataires et consommateurs de passage, rangés par numéros autour d'une table d'hôte égalitaire et banale, où chacun ne pense qu'à soi, se sert au plus vite, accroche et mange tant qu'il peut, et finira par découvrir qu'en pareil endroit la meilleure condition, le parti la plus sage, est de vivre célibataire, après avoir mis tout son bien en viager."

L'ancienne société française tant décriée de nos jours avait donc du bon, et l'on y était, paraît-il, plus en sécurité et plus à l'aise que dans le vaste hôtel garni où ne voulurent pas entrer le prince et les royalistes convaincus, sachant qu'ils n'y seraient que des locataires de passage, livrés à des gérants de rencontre, exposés à des faillites périodiques en attendant la faillite complète. Est-ce à dire pour cela que le refus du prince et des royalistes signifiait qu'ils aspiraient à faire revivre le système personnel inauguré par Louis XIV ? Rien ne prouve que telles étaient leurs aspirations et leur dessein ; leurs actes et leurs paroles prouvent le contraire, tandis que les actes et les paroles des parlementaires impénitents prouvent qu'ils avaient le dessein fermement arrêté de perpétuer la Révolution sous le manteau d'une royauté en peinture, chacun étant pour sa quote part roi de France à la place du prince. Cela n'a pas réussi : mais il est si doux et si enivrant pour les parlementaires d'être les maîtres qu'ils se flattent de faire reflleurir bientôt la Charte de 1830 avec un prince docile.

En effet, loin de reconnaître les fautes de leurs devanciers et en même temps leurs propres fautes ; loin de reconnaître que les expériences de parlementarisme n'ont, à toutes les époques, abouti qu'à des déconfitures, les parlementaires se posent comme une réserve nécessaire pour l'avenir. " C'est, disent-ils, le rôle d'un tiers-parti politique comme le nôtre de ne point provoquer les crises, et d'atten-

dre pendant qu'elles durent, s'ils s'en produit malgré nous. Nous ne faisons pas les révolutions, nous les terminons en faisant, autant qu'il se peut, la part du juste et du possible. Cela s'est vu en 1814 et en 1830. Le parti parlementaire a reparu alors et ses idées de transaction justes et possibles ont triomphé dans la charte (à l'anglaise) du gouvernement de la Restauration, qui n'a été ni sans dignité ni sans grandeur, et ont dirigé la politique du roi Louis-Philippe, qui a donné dix-huit ans de liberté sage, d'ordre public et de prospérité. Ce qui s'est vu, se verra encore ; nous attendons."

Quand et comment finira l'attente ? Personne ne le sait, ni le peut prévoir ; pendant qu'elle dure, les Jacobins sont partout les maîtres. En majorité à la Chambre des députés, seconde édition de l'Assemblée singulière de 1791, ils font les mêmes œuvres : ils suppriment les congrégations religieuses enseignantes ou hospitalières, la liberté du père de famille en matière d'éducation de ses enfants, bafouent les croyances des catholiques et entravent le libre exercice de leur culte, tracassent les évêques, enlèvent le pain quotidien à de pauvres prêtres, qu'ils criblent d'injures et de diffamations, par dessus le marché.

Tout cela, ils le font en invoquant les principes et les souvenirs de 89, 92, 93 ; en renouvelant les œuvres d'alors et en glorifiant les hommes qui les ont accomplis. On voit par là que la Révolution est essentiellement une, et que, sortissent-ils de l'attente, les parlementaires seraient impuissants à la finir par l'application des principes de 89, d'où sont venues directement les choses de 1792 et 1793, et par voie de conséquence le mal, qui devenu chronique, s'est communiqué de la France à l'Europe, puis au-delà ; c'est pourquoi on peut dire qu'aujourd'hui toutes les nations souffrent du virus révolutionnaire inoculé au XVIIIe siècle dans le corps social et politique, virus que les parlementaires ont soigneusement entretenu. S'il y a une force capable de le détruire dans sa racine, il est grand temps de l'employer ; la lutte séculaire entre ces deux ennemies inconciliables, la Religion et la Révolution, ne saurait se prolonger, car elle atteint de nos jours son proxysme et prend le caractère d'un combat désespéré.

Et les parlementaires, en gens habiles, attendent, dans l'impénitence finale, la restauration de Dieu et du Roi par la vertu des immortels principes de 1789.

A. de B.

L'IDIOT

Approche, mon ami, sous ta cave paupière
La pensée un instant se reflète parfois ;
Approche, ne crains rien : je t'aime comme un frère,
Et je veux seulement, quand ton regard s'éclaire,
Lire ce que jamais ne me dira ta voix.

Dis, à quoi rêves-tu, quand la belle nature,
Si languissante hier au souffle des autans,
Redonne à la forêt cette épaisse ramure,
Aux champs le gazon vert, au ruisseau son murmure,
Aux oiseaux du bocage et leurs nids et leurs chants ?

Dis, à quoi rêves-tu, quand la voûte azurée
Laisse parfois courir ces grands nuages d'or
Qu'on dirait des manteaux à frange diaprée
Appartenant sans doute aux saints de l'Empyrée ?
Oh ! tu vas me répondre ? . . . Approche, approche encore . . .

Comme ton froid regard, pour tant de poésie,
Ton cœur indifférent ne peut se dilater !
Et toutes ces splendeurs, dans ton âme endormie
Ne peuvent raviver la flamme de la vie ! . . .
Mais tu me comprendras—si tu veux m'écouter.

Lorsque, tendant la main vers la fière opulence,
Tu n'en reçois, hélas ! qu'un dédaigneux refus,
Un ange descend-il pour bénir ta souffrance,
Ou, vas-tu maudissant, avec ton indigence,
Ces frères et leurs biens que tu n'a pas reçus ?

De la même manière et du même sourire,
On te voit accepter l'aumône ou le mépris,
Car ton cœur innocent ne sait jamais maudire—
Quelle parole, ami, sur tes lèvres expire ? . . .
Tu veux me répondre et . . . tu ne m'a pas compris ! . . .

Sur la route parfois tu suis les troupes folles
De nos jeunes enfants et prends part à leurs jeux ;
Ils t'offrent leurs gros sous, même leurs babioles.
Pourquoi refuses-tu leurs nombreuses oboles ?
Ils t'aiment beaucoup, va ; tu les rendrais heureux !

Auprès d'eux, je le sais, dans ta vague pensée,
Tu cherches plus à l'aise un pâle souvenir ;
Redevenant enfant, d'une mère embrassée
Sous les grands rideaux noirs, l'image est mieux tracée,
Et tu redis encor : "*Oh ! laissez-la dormir !*"

Approche, mon ami, sous ta cave paupière
La pensée un instant se reflète parfois ;
Approche, ne crains rien ; je t'aime comme un frère,
Et je veux seulement, quand ton regard s'éclaire,
Lire ce que jamais ne me dira ta voix.

MAXIMILIEN COUPAL.

NOTES SUR L'ACADIE ⁽¹⁾

L'Acadie est la sœur aînée du Canada. Elle fut visitée par les Européens longtemps avant que les aborigènes des rives du Saint-Laurent n'eussent occasion de faire la connaissance des hommes blancs, et lorsque, un demi-siècle après les expéditions infructueuses de Jacques-Cartier et de Roberval, la France, enfin sortie des tristes guerres de religion, songea sérieusement à fonder une colonie dans l'Amérique du Nord, c'est vers les rives de l'Acadie que les sieurs de Monts et Champlain se dirigèrent de préférence. Le sieur de Monts pensait, en effet, comme le dit Lescarbot, " qu'il est bon de se loger dans un doux climat, lorsqu'on peut tailler en plein drap."

Les savants ne sont pas d'accord sur l'étymologie du nom de cette province ; les uns croient que c'est un mot scandinave, d'autres, parmi lesquels Parkman, (2) le dérivent du mot sauvage (micmac) *aquoddie*, nom qui désigne le poisson appelé *merluche* ou *merlan*.(3)

C'est, selon toute apparence, un mot indigène, et on le retrouve dans les composés *Tracadie* etc. La baie de *Passamaquoddy* (grande eau de merluche) a évidemment la même origine.

Dans les premiers temps de la colonie on comprenait sous le nom d'Acadie, outre la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, une partie de l'État du Maine, de la Province de Québec et plusieurs îles du Golfe Saint-Laurent. Elle s'étendait du 44e au 48e degré de latitude nord,(4) et du 60e au 70e degré de longitude occidentale ;

(1) Ce travail est emprunté principalement aux écrits de MM. L. U. Fontaine et Pascal Poirier ; voir *Voyage du Sieur de Diéreville, etc.*, par L. U. FONTAINE.

(2) *Pioneers of France in the New World* p. 220. Note.

(3) En anglais *pollock* ; c'est le *merlingus carbonarius* de Cuvier.

(4) Henri IV avait concédé au Sieur de Monts en 1603 tout l'espace compris entre le 40e et le 46e degré de latitude, et quelques années plus tard la marquise de Guercheville se fit adjuger les mêmes limites ; mais en pratique on ne réclame jamais rien au sud du 44e degré ; le 40e passe au sud de New-York. Deux ans après que les lettres patentes eurent été accordées au sieur de Monts, Jacques Ier, roi d'Angleterre, donnait de son côté une charte pour la colonisation de la Virginie ; il en fixa l'étendue entre le 36e et le 45e degré de latitude. Ainsi ces deux concessions empiétaient l'une sur l'autre et furent le germe fécond de contestations incessantes.

sa limite au sud était la rivière Kennebec, et à l'extrême nord-ouest la baie de Gaspé ; mais, comme c'est le cas pour toute province mitoyenne entre deux pays rivaux, la France et l'Angleterre ne purent jamais convenir des vraies limites de l'Acadie et puisèrent dans cette dispute le prétexte pour se faire pendant plus d'un siècle une guerre acharnée qui résulta, malgré des prodiges de valeur de la part des Acadiens, dans la conquête du pays par l'Angleterre.

L'histoire de l'Acadie date du commencement du dix-septième siècle. Le 8 novembre 1603, Pierre du Guast, sieur de Monts, gouverneur de Pons et gentilhomme ordinaire du Roi, obtint d'Henri IV le titre pompeux de lieutenant général du pays de la Cadie et le privilège exclusif du commerce des pelleteries et autres marchandises dans ces parages. Le 7 mai suivant, un mois après leur départ du Havre de Grâce, le sieur de Monts, accompagné de Champlain, de Poutrincourt et de cent-vingt artisans et soldats arrivait en vue du cap de la Hève. Continuant sa route vers le sud, il doubla la presqu'île, puis remonta la baie de Fundy (1) et redescendant à l'ouest vint se fixer au commencement de l'hiver sur la petite île de Sainte-Croix dans la baie de Pasmaquoddy. La petite colonie fut rudement éprouvée pendant la saison rigoureuse ; le tiers des hommes tombèrent victimes du scorbut.

Le printemps venu, on se remit en mer et, après avoir cherché longtemps, on s'arrêta sur la côte occidentale de la péninsule dans une baie superbe, et l'on construisit un fort. L'établissement reçut le nom de Port-Royal. Après Saint-Augustin dans la Floride, c'est le poste le plus ancien de l'Amérique du Nord dans le bassin de l'Atlantique.

Peu de temps après le sieur de Monts céda tous ses droits sur ce poste au sieur de Poutrincourt ; celui-ci en 1606 y conduisit des ouvriers et quelques amis, Marc Lescarbot entre autres ; Louis Hébert, apothicaire de Paris, fut du nombre des colons et préluait ainsi aux succès plus durables qu'il devait avoir quelques années plus tard autour de l'habitation de Québec ; les missionnaires vinrent à leur tour, le 22 mai 1611, dans la personne des PP. Biard et Masse.

Une seconde colonie fut fondée deux ans plus tard par le sieur de la Saussaye, aux frais de la marquise de Guercheville, à l'entrée

(1) M. de Monts l'appela *Baie française* ; on ne peut deviner pourquoi les Anglais l'ont nommée *baie de Fundy* ; auraient-ils traduit ainsi les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la baie* ? (*Ferland*, T. I, p. 65. Note.)

de la rivière Pentagöet (aujourd'hui Penobscot) et reçut le nom de Saint-Sauveur.

Tout présageait un avenir prospère et déjà l'œuvre de la conversion des Sauvages, Souriquois ou Micmacs d'un côté et Abénaquis de l'autre, avançait à grands pas, lorsqu'un pirate anglais, Samuel Argall, parti de Jamestown (Virginie), vint ruiner de fond en comble tout ce que les Français avaient organisé en Acadie.

A la cour de France on parut d'abord disposé à demander satisfaction ; mais au milieu des troubles de la régence (1) on avait bien autre chose à faire que de s'occuper d'établissements si éloignés et dont on ne comprenait pas l'importance. C'était cependant le premier pas fait par les Anglais dans une voie qu'ils ont suivie pied à pied, jusqu'à ce qu'ils aient banni le drapeau blanc fleurdelisé de toute l'étendue de la Nouvelle-France.

Mais déjà, sur les bords du Saint-Laurent, cinq ans avant cette catastrophe qui ruinait la colonie naissante de l'Acadie, Champlain avait jeté les fondations d'une autre colonie, celle du Canada, qui se trouvant plus éloignée des Anglais, devait échapper plus longtemps à leurs intrigues et après avoir subsisté avec gloire pendant un siècle et demi, succomba à son tour sans honte à un ennemi dix fois plus fort.

Cependant l'Acadie ne fut point désertée par les Français. Biencourt, fils de Poutrincourt, était resté avec un certain nombre de ses compagnons, entre autres Charles de la Tour, grâce à l'amitié des Sauvages et à quelques secours envoyés par la France. Les Anglais, trop occupés ailleurs, ne songèrent point, pendant quelques années, à molester le petit noyau de colonie, dont le fort St-Louis du cap de Sable formait le centre d'action.

En 1621 Jacques Ier octroyait à sir William Alexander, plus tard lord Stirling, tout le territoire de l'Acadie avec les îles du Cap Breton, St-Jean (aujourd'hui île du Prince Édouard) et la Gaspésie ; cette charte cependant n'eut point d'effet. En 1625 Charles Ier la renouvela et partagea la Nouvelle-Écosse (c'est ainsi que les Anglais appelaient dès lors l'Acadie) en 150 fiefs ou seigneuries ; malgré cela l'Angleterre ne parvint point à fonder rien de solide dans le pays.

En 1628 David Kertk, huguenot français au service de l'Angleterre, prit possession de Port-Royal au nom de sir William Alex-

(1) Marie de Médicis était régente pendant la minorité de Louis XIII.

ander, (1) puis s'en alla s'emparer de Québec, grâce au délaissement et la famine.

Les Anglais cependant ne réussirent point à gagner pied en Acadie ; les Souriquois se montrèrent hostiles, et les malheureux colons, manquant de tout secours deviennent la proie du scorbut ou moururent de faim et de misère ; une seule famille échappa et se joignit dans la suite à la colonie française.

L'Acadie fut rendue à la France, aussi bien que le Canada, en 1632 par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le commandeur de Razilly fut chargé par la Compagnie des Cent-Associés de reprendre possession de Port-Royal. Il obtint en récompense de ses services la rivière et la baie de Ste-Croix ; son frère Claude reçut deux ans plus tard la concession de la Hève, de Port-Royal et de l'île de Sable. Les deux frères fixèrent leur résidence à la Hève et s'efforcèrent de toutes manières de favoriser la colonisation en attirant des familles de France. S'ils ne réussirent pas mieux que Champlain à en obtenir un grand nombre, c'est que les Français préfèrent leur patrie à tous les pays du monde et ne le quittent guère par nécessité mais par dévouement, et le dévouement en pareil cas sera toujours chose rare.

Charles d'Aulnay de Charnisay et Charles de la Tour agissaient comme commandants particuliers sous le commandement de Razilly.

Après la mort de ce dernier l'Acadie, restée sous les ordres de ses deux lieutenants, traversa une période de divisions intestines, résultat de l'ambition des deux rivaux. La mort du sieur d'Aulnay, arrivée en 1650, ne mit point fin aux malheurs des colons. Le Borgne hérita de son animosité, et continua la lutte contre de la Tour.

Ces troubles continuels suggérèrent aux Bostonnais ou habitants de la Nouvelle-Angleterre l'idée de profiter des circonstances pour s'emparer du territoire en litige. Robert Sedwick, à la tête de trois cents hommes fournis par la province de Massachussets, se dirigea contre les établissements français et les saisit l'un après l'autre sans difficulté ; c'était en 1654.

Fatigués des fréquents changements de fortune qu'ils avaient

(1) Mais Charles de la Tour tint bon au fort Saint-Louis, malgré toutes les séductions dont on l'entoura, malgré les sollicitations de son père, traître et apostat, et le drapeau blanc continua de flotter, comme une protestation, sur ce point de la Nouvelle-France. Sa noble conduite aura même pour résultat plus tard de ramener son père à son devoir.

subis et ne comptant plus sur l'assistance de la France, les pauvres colons finirent par accepter la domination anglaise ; les vainqueurs leur laissèrent leurs biens et la libre exercice de leur religion.

Deux ans plus tard Cromwell, devenu maître en Angleterre, concéda toute l'Acadie à sir Thomas Temple en compagnie de Guillaume Crowne et de Charles de la Tour.

Cet état de choses fut de nouveau changé et l'Acadie rendue à la France par le traité de Bréda en 1667, conclu entre Louis XIV et Charles II d'Angleterre, qui sur les entrefaites était monté sur le trône de son père. Mais la France n'envoyait point de colons en Acadie ; elle préférerait pour eux les rives du Saint-Laurent, les croyant là plus à l'abri des attaques des Anglais. Pourtant les énergiques Acadiens, réduits à leurs seules ressources, restèrent encore plus d'un demi-siècle les maîtres du sol, et il faudra la fraude, la mauvaise foi, et d'infâmes trahisons pour les en déposséder. En attendant ils ne restent pas oisifs ; la colonisation marche rapidement, les terres sont défrichées, les églises et les moulins s'érigent de tous côtés. Mais l'ennemi ne dort jamais, le lion britannique est toujours à la porte cherchant qui dévorer.

Des fibustiers, soudoyés en dessous par les colonies anglaises, s'abattent périodiquement sur l'Acadie. Presque chaque année ils pillent, détruisent et brûlent quelques établissements acadiens, après avoir rançonné ou chassé les colons quand ils ne les ont pas tués ou fait prisonniers.

En 1690, William Phipps, à la tête d'une flotte puissante s'empara de Port-Royal ; il fut moins heureux dans son expédition contre Québec, car il dut abandonner le siège de cette ville et s'en retourner honteusement à Boston, après avoir assisté au désastre d'une partie de sa flotte dans le golfe St-Laurent. La guerre dura six ans, Villebon et d'Iberville firent essuyer des revers aux Anglais, mais les Acadiens n'en furent pas moins maltraités, Beaubassin et d'autres places furent brûlés et Phipps se conduisit partout en brigand, ainsi que Church, colonel au service des Bostonnais.

La paix laissa la Nouvelle-France en repos pendant quelque temps par suite du traité de Ryswick, qui se conclut le 25 septembre 1697 ; mais les hostilités recommencèrent bientôt ; les Anglais étaient déterminés à se rendre maîtres de l'Acadie. Aussi, dès 1704 ils envoyèrent de Boston une flotte de dix voiles pour menacer Port-Royal. Trois ans plus tard le colonel March revint avec une flotte de 25 vaisseaux et 1,000 hommes de débarquement

pour réduire la place. A deux reprises il fut repoussé ignominieusement par le brave de Subercase. Enfin en 1703 une flotte de 54 voiles, sous les ordres du général Nicholson, vint bloquer Port-Royal et débarqua près de 4,000 hommes. Toute résistance étant inutile, de Subercase rendit la place. Les Anglais en changèrent le nom, et en l'honneur de leur reine Anne, fille de Jacques II, l'appelèrent Annapolis. La lutte était finie ; la paix d'Utrecht termina la guerre (1713) et l'Acadie passa définitivement à l'Angleterre. La France ne garda de ce côté-là que l'île du Cap Breton, appelée alors île Royale, l'île St. Jean, (île du Prince Édouard) et les îles adjacentes ; elle fortifia Louisbourg dans l'île Royale et fit des efforts sérieux pour coloniser l'île St. Jean ; mais le règne éternel de Louis XV, ne tarda pas à enhardir les Anglais. Shirley, gouverneur de Massachussets, réussit en 1731 à convaincre les colonies anglaises de l'importance de Louisbourg. Le commandant Pepperell fut aussitôt chargé de conduire à l'île Royale le contingent des colonies, qui se montait à 4,000 hommes, en même temps que Warren arriva d'Angleterre avec 4 vaisseaux de guerre. Louisbourg n'était gardé que par 600 soldats et 800 habitants armés à la hâte. Malgré leur petit nombre, les assiégés résistèrent pendant 49 jours à tous les efforts des Anglais, mais enfin il fallut céder ; la capitulation fut signée le 17 juin 1745.

L'Acadie était conquise, mais les cœurs de ses habitants restèrent fidèles à la France ; en vain l'Angleterre, désespérant de se les attacher, les déporta-t-elle en masse. (1) Dispersés, jetés aux quatre vents du ciel, ils demeurèrent fidèles à leur patrie, et quand l'ère de la proscription se ferma, ils retournèrent en grand nombre dans leurs premiers établissements ou se dirigèrent vers les rives hospitalières du St. Laurent, où ils furent reçus à bras ouverts par leurs frères du Canada.

Ceux qui retournèrent dans leur pays durent par politique et par nécessité, se tenir dans l'ombre durant bien des années. On les

(1) Le 5 septembre 1755 plus de 400 chefs de famille furent sommés de se réunir dans l'église de Grand-Pré ; le même ordre avait été donné dans tous les bourgs de l'Acadie. Puis on leurs signifia que leurs terres, leurs maisons et leurs récoltes étaient confisquées au profit de la couronne ; on leur laissa leur argent et leur linge, et le 10 du même mois on embarqua tous ces malheureux pour les colonies anglaises. Le poète Longfellow les a immortalisés dans son *Evangeline*, dont M. Pamphile Lemay nous a donné une excellente version poétique.

avait crus anéantis ; il leur importait de fortifier cette croyance, afin d'être laissés libres de respirer un peu.

Les premières années se passèrent dans les bois, et près des rochers déserts du rivage. Petit à petit ils commencèrent à lever la tête, puis ils osèrent prendre une place au soleil. La plus pauvre, la plus cachée était la plus sûre. On était vingt, on était cent, on était faible. Puis l'on était sans ressource.

Un groupe, le plus important, s'était fixé le long du golfe St. Laurent, depuis Shédiac jusqu'à la baie des Chaleurs ; une autre dans Clore, sur la baie de Fundy ; plusieurs s'était réfugiés dans l'île Madame et à Chéticamp, au Cap-Breton ; quelques-uns s'étaient cachés au Havre-à-Boucher, à l'entrée du passage de Canso ; d'autres dans l'île du Prince-Édouard ; enfin un petit nombre de familles étaient allées vers le haut de la rivière St. Jean ou Madawaska.

Chaque groupe était demeuré isolé, et les plus proches voisins furent longtemps avant de connaître l'existence les uns des autres. On vécut ainsi, d'abord, dans le dénûment le plus complet. Puis, avec beaucoup de courage, et Dieu aidant, on se créa une aisance relative. Ce qui avait été un lieu de refuge devint un hameau ; le hameau s'agrandit, et forma une paroisse, la paroisse créa des concessions—bref, un beau jour messieurs les Loyalistes s'aperçurent que la race acadienne existait encore.

Le tableau du mouvement de la population acadienne, pendant les cent ans qui viennent de s'écouler, fait voir la puissance de vitalité et d'expansion de cette race, et permettra d'entrevoir avec assez de précision, la place qu'il sont destinés à occuper dans l'avenir des Provinces maritimes.

En 1771 le chiffre total de la population franco-acadienne, dans les trois provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard, n'était que de 8,442 ; cent ans après, en 1871, ces 8,442 donnent pour les mêmes provinces une population totale de près de 90,000.

Cet accroissement est prodigieux, si l'on tient compte des conditions dans lesquelles il s'est effectué : privations et souffrances physiques atroces pendant les premières années, découragement, isolement, craintes, incertitudes mortelles durant la période suivante, et jusque de nos jours.

Le rôle que les Acadiens sont destinés à jouer dans la Confédération Canadienne, ne se borne pas aux seules provinces acadien-

nes ; leur influence s'étend même sur la province de Québec. (1)

En effet les îles de la Madeleine, qui relèvent politiquement de cette province, sont peuplées presque exclusivement d'Acadiens : la Gaspésie elle-même en renferme un très grand nombre ; enfin dans les comtés de Montcalm, de Saint-Jean, de Bonaventure, d'Iberville, de Nicolet, de Témiscouata, etc., on trouve des groupes compactes d'Acadiens, qui se sont parfaitement conservés, et qui ont donné au Canada des artistes et des écrivains distingués, des hommes de profession, des députés et des prêtres. Mentionnons parmi les membres du clergé Mgr J.-Chs. Prince, premier évêque de St. Hyacinthe, le Rév. M. Mignault, fondateur du Collège de Chambly, le Rév. J.-T. Gaudet, directeur actuel du Collège de l'Assomption, le Rév. J.-O. Prince, curé de St. Maurice. Parmi les laïques, l'Hon. juge J.-Bte. Bourgeois, M. Pascal Poirier, les honorables Rosaire et Isidore Thibodeau, l'ancien zouave pontifical Hébert, artiste distingué, et M. Napoléon Bourassa, poète, peintre, musicien etc., etc.

Tous ces groupes réunis, en y ajoutant ceux du Labrador, forment un chiffre imposant, dont il est impossible désormais de ne pas tenir compte ; ce sont 100,000 Acadiens à ajouter au million et plus de Canadiens de la province de Québec.

S'il ont joué jusqu'ici un rôle un peu effacé, c'est qu'ils étaient isolés et sans instruction supérieure aucune ; depuis qu'ils ont des maisons d'éducation, qu'ils peuvent apprendre l'histoire de leur pays, et qu'ils commencent à se connaître, ils sortent rapidement de leur obscurité, et montent hardiment vers le sommet de l'échelle sociale.

De plus les Acadiens s'emparent du sol, se font cultivateurs et émigrent peu aux États-Unis. Quoique l'agriculture végète encore dans un état de routine plus arriéré, peut-être, que dans les paroisses bas-canadiennes, néanmoins, grâce à un travail persévérant, les Acadiens, en général vivent dans une aisance relative.

La routine disparaîtra peu à peu. Depuis quelques années, grâce à une instruction plus répandue, et au *Moniteur Acadien*, où les questions agricoles sont particulièrement soignées, des sociétés d'agriculture se fondent dans les paroisses françaises, tout comme dans les centres anglais.

L'île du Prince-Édouard, sous le rapport de la culture, prend visiblement les devants. Les terres par elles-mêmes sont excellentes, et

(1) Rapport présenté par M. Pascal Poirier, à la Convention de Québec, 1880.

leur rendement est encore augmenté par l'usage universel de l'engrais de coquillage, que la marée dépose sur les bords de la mer en quantité inépuisable.

Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse sont moins menacés sous ce rapport que ceux des provinces-sœurs. Ils se livrent davantage à l'exploitation de la pêche. En général l'Acadien aime l'océan et ses orages. Cette vie de dangers, de hasards, lui plaît comme à ses frères de Normandie. Elle lui rappelle son histoire, l'histoire de ses pères. De tout temps la mer, lorsque les forêts ne suffisaient plus à le soustraire à la persécution, fut son refuge. Pendant les premières années qui suivirent la déportation, la pêche fut souvent son unique ressource. Aujourd'hui tout le monde, dans les provinces maritimes, admet que le premier élément de force et de stabilité, dans nos pêcheries, réside dans les Acadiens-français.

Tout en couvrant de leurs *barges* et chaloupes de pêche les rives de la mer et des golfes, les Acadiens ne laissent pas que de s'agrandir en même temps du côté de la forêt. Ceux de Kent, de Gloucester et de Madawaska surtout gagnent du terrain, et enveloppent de plus en plus l'élément étranger. Pas plus qu'ils ne redoutent les flots et les vents, ils ne craignent d'attaquer la forêt, la cognée à la main.

Jusqu'ici, il faut l'avouer, les Acadiens sont restés dans une condition matérielle inférieure, étrangers qu'ils ont été au commerce et à l'industrie et assez simples pour se laisser exploiter par les négociants anglais. Mais ce monopole du commerce, les Anglais sont à la veille de le voir, dans une certaine proportion, s'échapper de leurs mains. L'éveil de ce côté est également donné. Ce qui leur manque du côté des capitaux, ils rachètent par une énergie et une intelligence des affaires tout à fait remarquable.

Il y a vingt ans un petit négociant acadien au Nouveau-Brunswick, était chose rare, introuvable même. Aujourd'hui l'on rencontre des commerçants acadiens bien établis, assez près de tenir le haut du pavé, dans les campagnes et même dans les centres, à Shediac, Saint-Jean, Richibouctou, Arichat, Halifax, etc.

Ce progrès, comme le plupart des autres que l'on peut constater, est l'œuvre immédiate de l'éducation et notamment pour le Nouveau-Brunswick, du collège de Saint-Joseph de Memramcook.

Ce collège est le premier et le seul qu'aient jamais eu les Acadiens. La date de sa fondation est la date de l'ère nouvelle, de l'ère de la renaissance chez eux. C'est à la Congrégation des Pères de

Sainte-Croix qu'ils doivent ce bienfait et c'est du collège de Saint-Laurent que le 31 mai 1864, le R. P. Lefebvre partit accompagné de deux professeurs.

Ce qu'il a fallu d'énergie, d'intelligence, de patriotisme et d'abnégation évangélique au R. P. Lefebvre pour asseoir son collège sur des bases solides et le conduire au point de prospérité où il se trouve aujourd'hui, Dieu seul le sait.

Le Père Lefebvre, à lui seul, résume toute l'histoire de la renaissance acadienne. C'est un de ces hommes auxquels, sur un plus grand théâtre, les Romains décernaient le titre de *père de la patrie*.

Memramcook a été le point du départ. D'autres institutions d'une importance très grande pour les Acadiens n'ont pas tardé à naître et à se développer sous son influence plus ou moins directe. D'abord le *Moniteur Acadien*, dont la fondation a suivi de près celle du collège. Toujours fidèle à sa devise, ce journal a été pour les Acadiens, au témoignage de M. Pascal Poirier, un *Moniteur* prudent, dévoué et éclairé. Il a mis les groupes en rapport les uns avec les autres, a fait connaître et apprécier les Acadiens à l'étranger, a revendiqué leurs privilèges, et défendu leurs droits chaque fois qu'ils ont été attaqués.

De nouvelles maisons d'éducation, collèges et convents se sont fondées et font présager des plus favorablement pour l'avenir.

ROSE MARIE

CHAPITRE VIII.

CHANGEMENT DE SCÈNE ET DE RÉGIME.

La maison de M. Dashon (en France on l'appellerait *hôtel*) était sans contredit la résidence privée la plus magnifique du nouveau continent ; elle occupait l'angle d'une rue et d'une avenue les plus larges, les mieux ombragées, les moins poudreuses, les mieux aérées, les plus retirées, les plus délicieuses en un mot de toute la ville de New-York. Le jardin avec sa serre-chaude renfermait en toutes saisons les plantes les plus rares, les fleurs les plus belles, les fruits les plus exquis de tous les climats du monde. A l'autre extrémité de ce jardin se trouvait une église épiscopaliennne en style gothique, de grandes et belles dimensions ; la famille Dashon étant la principale source de ses revenus au point de pouvoir presque la considérer comme sa propriété avait droit à une porte dont elle et le sacristain seuls avaient la clef, et par laquelle on pouvait se rendre du jardin dans l'église sans avoir à passer par la rue.

Madame Dashon crut ne devoir laisser à personne autre le plaisir d'initier Rose Marie aux magnificences qui lui étaient destinées. Salons superbes, ornés de tableaux de grands-maîtres, de tapis et de meubles, les plus splendides qu'on pût imaginer ; salle à manger pavée en marbre et garnie de tables en ivoire et de grands chandeliers d'or et d'argent suspendus à la voûte ; bibliothèque fournie de volumes de luxe en tout genre ; salle de billard et enfin immense salle à musique et de danse, avec parquet ciré, reluisant comme une glace. Les vastes corridors et les escaliers étaient bordés de statues, chefs-d'œuvre antiques ou curiosités modernes, genre sérieux ou badin, le tout disposé avec un goût exquis et (disons-le à l'honneur de cette famille) dans tout cela il n'y avait rien qui fût de nature à faire rougir la jeune fille la plus délicate.

Quand on eut tout vu et admiré au premier étage, grand'maman

Dashon fit monter à Rose Marie le grand escalier ; l'enfant prit les devants en courant ; à mi-chemin elle rencontra M. Dashon, qui se traînait péniblement appuyé sur sa canne ; la goutte le rendait presque perclus. L'enfant lui exprima une tendre sympathie et lui prenant la main comme pour l'aider à marcher : " Grand-papa Romarin dit-elle, pouvait monter les escaliers plus vite que moi ; quand j'étais petite il me tenait par la main ; maintenant je suis plus grande et c'est moi qui aiderai grand-papa Dashon à les monter."

"Tu es une bonne fille et Dieu te bénira, mon enfant," dit le grand-papa tout ému et en baisant l'enfant au front.

De nouvelles merveilles se présentèrent à l'admiration de Rose Marie ; c'étaient les chambres privées, les cabinets de toilette et les chambres à coucher ; quel luxe, que d'or, de soie, de velours, de meubles précieux pour la matière et la façon ! On entra d'abord dans la chambre de grand'maman ; une grande porte vitrée menait sur un balcon ; des portraits de famille ornaient les murs tout à l'entour ; l'un d'entre eux était celui d'un beau jeune homme en costume d'officier français.

"Est-ce papa ?" dit l'enfant.—"Oui, ma chère," répondit la bonne dame avec une émotion profonde.

"Je dis tous les soirs une prière pour le repos de son âme ; c'est grand-papa qui me l'a appris et qui m'a dit que quand je mourrais je retrouverais papa en paradis."

Le sermon le plus éloquent de leur voisin, le ministre anglican, n'aurait jamais produit l'effet que ces paroles d'une enfant produisirent sur cette chrétienne à gros grains, que les épreuves de la vie commençaient à détacher quelque peu déjà des choses périssables. En tout cas le résultat de cette bonne pensée fut une détermination d'élever avec soin l'enfant dans la religion de ses parents (elle savait que son fils c'était fait catholique même avant son mariage,) et cette détermination fait honneur à Mme Dashon, et à son mari, car ils étaient rares à cette époque, dans New-York, les protestants capables de comprendre les droits de la conscience et de voir autre chose chez les catholiques que des objets de persécution.

La dernière chose à montrer à l'enfant était sa propre chambre à coucher ; elle était à côté de celle de grand'maman et meublée en style plus simple, mais bien élégant : dans un coin un lit à demi voilé par un rideau de soie, couleur de rose ; puis d'un côté une armoire richement sculptée, de l'autre un petit sanctuaire, un prie-dieu recouvert de velours cramoisi et surmonté d'un crucifix en

ivoire ; sur le mur en face, des gravures illuminées de la sainte Vierge et de saint Joseph.

L'enfant se mit à genoux sur le prie-dieu et récita une courte prière ; puis comme grand'maman se sentait épuisée de fatigue, la bonne fut appelée et l'enfant elle-même dut prendre un peu de repos en attendant le dîner.

Le genre de vie que Rose Marie dut mener à partir de ce jour différait tout autant de ce qui l'avait précédé, que sa résidence principale ressemblait peu à l'humble habitation de M. de Romarin. Pour mieux saisir la comparaison voyons chaque terme à part. Le ménage jusque là s'était composé du grand-papa Romarin, de l'enfant, de la bonne Louise, et de la chèvre Nannette, laquelle fut la nourrice de Rose Marie avant de devenir la compagne de ses jeux et son émule en exploits gymnastiques, Nannette naturellement grimpait partout, l'enfant ne resta jamais en arrière ; l'exercice et le régime sain mais frugal lui développa les muscles prodigieusement et elle, qui durant les premiers mois de son existence n'avait qu'un souffle de vie, devint robuste et rigoureuse autant que gracieuse et légère dans ses mouvements.

Son unique maître fut son grand-papa : mais elle apprit de lui tout ce qu'il savait lui-même ; or que ne savait-il pas ? A sept ans Rose Marie savait danser, chanter en s'accompagnant du piano, dessiner, babiller même un peu d'italien avec les musiciens amis de M. de Romarin ; comment elle réussit à parler l'anglais sans l'accent étranger de son grand-papa semblait presque un prodige, car elle n'avait jamais presque aucun rapport avec qui que ce soit, enfant ou autre personne du dehors ; mais le français était sa langue et elle y excellait. La grammaire, l'histoire, la géographie, elle les apprit dans les manuels de l'école militaire où son grand-papa les avait apprises ; les campagnes de Napoléon elle avait étudiées à l'aide de grandes cartes et elle connaissait à la perfection tous les détails de la vie du héros ; mais son étude favorite c'étaient les mathématiques. A dix ans l'arithmétique n'avait plus pour elle aucun mystère, elle pouvait résoudre n'importe quel problème d'algèbre, et lorsqu'elle quitta le toit du grand-papa Romarin elle savait démontrer avec assurance les théorèmes les plus compliqués de la géométrie plane.

Son éducation religieuse elle la devait à sa bonne. Louise lui avait enseigné ses prières et son catéchisme, l'avait menée à confesser régulièrement tous les deux mois depuis l'âge de huit ans et lui avait fait lire dans *l'Histoire biblique* et la *Vie des Saints* tout ce

qu'il y avait de plus édifiant pour une enfant de son âge. Tous les dimanches et fêtes Rose Marie accompagnait grand-papa à la grand-messe et Louise à Vêpres ; ils allaient à l'église française et un des bons Pères de la Miséricorde qui la desservait venait quelquefois visiter la famille et examiner la petite sur son catéchisme en présence du grand-papa ; elle allait même être appelée, à faire sa première communion lorsque son changement de position causé par le départ de M. de Romarin dut retarder pour elle cet heureux jour.

Rose Marie ne tarda pas à se plaire dans son nouveau séjour, que tout contribuait à lui rendre agréable ; le jardin surtout faisait ses délices, mais la basse-cour n'était pas à dédaigner : tout y était si propre en même temps qu'animé.

Rose Marie put aussi donner quelquefois l'hospitalité à de petites amies, choisies entre mille par grand-maman Dashon, et accompagnée de Louise leur rendre leurs visites. Mais ses exercices gymnastiques avec Nannette ne cessèrent point totalement pour cela, et plus d'une fois des tours de force tout à fait merveilleux vinrent couronner leurs efforts.

Un épisode cependant ne tarda pas d'arriver qui, au grand chagrin de l'enfant, mit fin à ces prouesses. Du toit de la serre où il arriva on ne sait comment, notre couple grimpeur trouva moyen un jour d'arriver jusqu'à la fenêtre du corridor du second étage ; heureusement elle était ouverte, car ni Rose Marie ni Nannette n'auraient été capables de redescendre par où elles étaient montées ; encore un petit effort, et elles y sont et les bêlements de Nannette et les éclats de rire de l'enfant annoncent aux habitants de la maison la présence de deux aventurières. C'était l'heure où le vieux couple, chacun de son côté, faisait sa petite méridienne ; personne donc ne prit l'alerte et le dialogue entre l'enfant et la chèvre et leur visite de la maison et les bêlements et les éclats de rire continuèrent de plus belle.

“ Il faut que je te montre ma chambre, Nannette. Vois-tu là tous ces beaux cadres et ces vases de fleurs ? n'est-ce pas qu'ils sont jolis ?—Mais, viens plutôt, tu n'es pas assez propre, je vais te laver.” Et en disant ces mots elle menait Nannette dans la chambre à bain et la plaça sous le robinet ; par malheur c'était le robinet de l'eau bouillante qu'elle tourna, et Nannette n'en eut pas plus tôt senti l'effet que d'un bond elle fut hors de la baignoire, fit voler en mille éclats, d'un violent coup de cornes, l'immense glace en face d'elle dans le

corridor, puis descendit l'escalier quatre à quatre comme un chamois descend les précipices des Alpes, quand le chasseur le poursuit.

Nannette, cela se comprend, fut là-dessus mise en pénitence par ordre exprès de grand'maman ; et au grand chagrin de Rose Marie, qui s'avouait la vraie coupable, elle fut confinée désormais à la basse-cour où l'enfant trouva moyen de la consoler et de lui apporter des douceurs. Une bonne petite pouliche, don de grand-papa vint bientôt consoler Rose Marie à son tour et un bon vieux domestique bien dévoué fut chargé de faire faire des promenades à la jeune écuyère, tant que la saison le permit. D'autres fois Rose Marie accompagnait sa grand'maman dans ses visites ou ses courses à emplettes ; puis la famille alla passer un mois à la campagne et ainsi le temps passa rapidement.

L'hiver vint ; il était temps que l'enfant se remit à ses études ; ce sera après le nouvel an, mais non sans donner auparavant un grand banquet de famille en l'honneur de la jeune héritière. Ce fut une affaire grandiose ; il s'agissait, en effet, d'introduire l'enfant à tout ce monde et à faire comprendre à chacun pour quel motif ce changement si radical s'était opéré en faveur de la petite. Les titres de noblesse de la famille de Romarin furent exploités à satiété dans ce but, sans oublier même ceux de la famille de Floréal ; le certificat de mariage fut exhibé, signé de la main de l'évêque en personne ; la mort glorieuse de leur fils, sa croix d'honneur, la lettre du ministre de la guerre ; rien ne fut oublié, et la grande majorité des convives disons-le à leur honneur, se montra plus que satisfaite de ces explications.

Rose Marie, de son côté, avec ses charmes enfantins et ses connaissances merveilleuses se gagna facilement tous les cœurs. Il y eut cependant une triste exception à la règle générale. Mme George Varick, nièce à la fois de M. Dashon et de sa dame avait depuis trop longtemps jeté des yeux de convoitise sur leur fortune pour ne pas se trouver singulièrement vexée de l'apparition de la petite intruse ; mais elle fit bonne contenance en cette occasion et après avoir embrassé sur les deux joues sa petite cousine Rose, comme elle l'appelait, elle la fit embrasser également par sa fille Augusta, l'aînée de Rose Marie de plusieurs années, puis fit avancer à son tour pour la même cérémonie son fils Roosey (Roosevelt.) Il avait un ou deux mois de plus que Rose Marie, mais il était petit pour son âge et passablement difforme au grand chagrin de sa mère et au sien. Rose Marie semblait le regarder avec une tendre compassion et allait l'em-

brasser ; mais il avait pris la compassion pour du mépris et rougisant de colère recula d'un pas.

La compagnie était nombreuse et distinguée ; un luxe princier se déployait partout avec grande ostentation ; l'intelligence et les vraies bonnes manières étaient plus rares ; au jugement d'un observateur impartial elles se confinaient même à peu près exclusivement à une famille dont nous n'avons pas encore eu occasion de faire la connaissance. M. et Mme Atherton étaient l'un et l'autre le beau idéal de la nature la plus heureuse enrichie des plus beaux dons de la grâce (ils étaient tous deux fervents catholiques) ; aussi les autres convives, malgré leur disposition mondaine, ne purent-ils s'empêcher de se sentir attirés par ce couple d'élite. Rose Marie n'eut pas plus tôt aperçu Mme Atherton qu'elle sentit qu'elle trouverait chez elle le cœur de mère qui lui manquait. Son bonheur fut donc bien grand quand sa grand'maman, la prenant par la main, l'introduisit à la jeune dame et à son mari. L'entrevue fut tendre et touchante et Mme Atherton se promit dès lors de faire partager à sa petite protégée l'éducation de ses propres enfants, si comme elle n'en doutait pas, les permissions requises à cet effet pouvaient s'obtenir.

Un tête à tête d'un genre bien différent avait lieu à ce moment dans un coin reculé du salon.

"La *petite* Romarin a décidément du succès," dit le docteur Manikin de son ton le plus doux.

"Ne m'en parlez pas, si vous ne voulez que j'enrage," répliqua Mme George Varick avec un accent d'hyène blessée. Puis se calmant subitement :

"Pensez-vous pourtant qu'il y ait moyen de la marier à Roosey?"

—Le projet ne me semble guère près de se réaliser.

—Il est vrai que le pauvre garçon sera toujours un misérable nain. Mais n'importe il l'aura pour femme, ou bien. . .

—En tout cas c'est trop tôt d'y penser, et d'ici là il pourra se passer bien des choses.

—Vous avez raison—et cependant que me vaut à moi votre science tant vantée—si vous ne pouvez me débarrasser de cette vermine ?

"C'est là une remarque imprudente," dit le docteur en regardant tout autour de lui pour s'assurer si quelqu'un l'avait entendue.

"Elle pourrait l'être, si elle était faite sérieusement," reprit la dame avec négligence.

L'heure était avancée ; il venait de sonner onze heures à la grande pendule du salon ; chacun se leva instinctivement pour se

retirer, et en moins de dix minutes les adieux étaient faits et un profond silence régnait dans toute la maison.

Nos lecteurs demanderont sans doute et à bon droit : " A propos- M. George Varick a-t-il donné de ces nouvelles ? "

M. George Varick était de retour de son voyage depuis quatre mois déjà ; mais il n'était pas avec sa dame le soir en question, pour des raisons faciles à deviner. Cependant hâtons-nous de le dire, son honneur était passablement réhabilité dans un monde où l'on n'est pas très scrupuleux lorsqu'il s'agit des moyens à prendre pour payer ses dettes ou pour arriver à l'aisance. Il avait même réussi à se faire rapidement et assez honnêtement une belle fortune, dans les mines d'or de la Californie. Ses vieilles dettes, dettes d'honneur il avait payées au complet : ses billets, grâce à un courtier habile, il avait rachetés adroitement à raison de *quinze* pour *cent*, l'un dans l'autre ; il avait réussi de plus, grâce à ses amis politiques, à se procurer un emploi lucratif dans le gouvernement, et il aimait à répéter, en se frottant les mains : " Tout est bien qui finit bien. "

Quant au docteur Mannikin, après avoir réussi quelque temps médiocrement seulement comme docteur universel, il s'était lancé dans une *spécialité*, avait fait une étude approfondie des *poisons divers*, avait publié un ouvrage de *Toxologie* dans lequel, outre la vertu des poisons, il donnait en détail le récit des empoisonnements les plus célèbres avec leurs circonstances les plus émouvantes. Sa réputation dès lors était faite ; tout le monde parlait de lui et les pratiques lui vinrent en foule.

Néanmoins, pour tout dire, il devait beaucoup de son succès à Mme George Varick ; elle avait réussi à le faire accepter comme associé par son oncle le docteur Varick ; à force de caresses et de flatteries elle avait persuadé à M. Dashon de le consulter au sujet de sa goutte, et (ce qui était plus étonnant) à sa recommandation Mme Dashon elle-même lui avait donné sa confiance, le préférant ainsi à son propre frère, le docteur Varick. Ceci, ajouté à ce que nous avons vu plus haut, suffit grandement pour expliquer leur intimité en toute rencontre, telle que l'a dévoilée le petit dialogue que nous avons cité tout à l'heure.

Le plan formé par Mme Atherton pour l'éducation de Rose Marie fut pleinement approuvé par son mari et il plut infiniment au vieux couple, qui se trouva délivré par là même d'un grand embarras et d'une grande responsabilité. Ainsi donc, dès que les fêtes du nouvel an furent passées Rosé Marie se rendit tous les matins à la rési-

dence de la famille Atherton. La classe durait de neuf à trois, avec une heure d'interruption pour un léger repos et une courte récréation. Grace Atherton avait deux ans de plus que Rose Marie, mais dans toutes les branches excepté l'anglais, elle lui était inférieure. Il s'établit donc entre les deux enfants une noble émulation qui leur fit faire à toutes deux des progrès gigantesques. La petite Bessie, sœur de Grace, ne les suivait que de loin, quoiqu'elle fût de l'âge de Rose Marie. Toutes deux, Bessie et Rose Marie firent cette année leur première communion ensemble, et les trois enfants firent surtout des progrès très rapides dans la pratique des vertus de leur âge, la formation du caractère et l'acquisition des bonnes manières, toutes choses dont Mme Atherton était un parfait modèle. Pendant les vacances les deux familles se réunirent dans de gracieuses villas situées sur les bords de l'Hudson, et les rapports de l'amitié la plus tendre unirent de plus en plus et parents et enfants.

Trois ans s'écoulèrent de la sorte, années de paix et de bonheur pour Rose Marie ; puis il y eut une séparation. Elle fut douloureuse, mais on se promit bien de part et d'autre qu'elle serait aussi courte que possible. M. Atherton dut céder aux instances pressantes de ses amis et accepter un siège au Congrès ; dès lors il dut fixer sa résidence à Washington, et comme il ne put se résoudre à rester séparé de sa famille six mois de l'année, il fallut bien l'emmener avec lui. Rose Marie ne put les suivre, c'est évident ; comment ses grands-parents auraient-ils jamais pu se résigner à se séparer d'elle ?

On s'écrivit souvent et des lettres longues et intéressantes, quoique rien de remarquable ne se passât dans l'intervalle ; Rose Marie continuait ses études privément ; elle donnait un soin particulier à la musique et poursuivait avec plus d'ardeur encore l'étude des mathématiques sous l'habile direction du plus célèbre professeur de *Columbia College*, M. Charles Calcul, dont la spécialité était comme son nom semblait le présager, le calcul différentiel et intégral.

Il venait trois fois la semaine, lui donner une leçon d'une heure puis, dans l'intervalle entre deux leçons, cette enfant de quinze ans n'avait pas plus de grande jouissance que de couvrir une douzaine de fois un grand tableau noir des formules les plus compliquées et des *figures les plus bizarres* (au dire de Mme Dashon) à la recherche d'un problème de mécanique céleste.

L'hiver se passa rapidement. Les premiers jours du printemps

amenèrent une visite de M. Atherton, Quelle joie c'eût été pour Rose Marie si la famille entière était venue ; mais elle sut être satisfaite du bonheur présent, sans convoiter ce qu'elle ne pouvait atteindre. M. et Mme Dashon ne se montrèrent guère moins charmés qu'elle de la visite de M. Atherton. Quand on eut répondu de part et d'autre aux nombreuses questions qu'on avait à se faire, Mme Dashon dit avec solennité : " Je suis bien aise de vous voir, mon cher M. Atherton, pour une raison toute spéciale. J'ai à vous demander conseil au sujet de cette enfant. Elle est beaucoup trop attachée à des pratiques de religion, que je n'approuve pas, savez-vous ? "

—Comment, grand'maman, oubliez-vous que c'est avec votre permission que je vais à l'église tous les matins depuis le commencement du carême ?

—Ce n'est pas à cela que je trouve à redire, mais à ce que tu y ailles à jeun, et qu'en outre tu jeûnes rigoureusement trois fois la semaine.

—Pardon, grand'maman, je n'ai jamais jeûné de ma vie, je n'ai pas l'âge ; je m'abstiens de viande, voilà tout.

—Mais c'est bien assez et même trop, mon enfant, pour toi qui es d'une santé délicate. Eh bien, le croiriez-vous, mon bon monsieur, elle qui est si obéissante sous tous les autres rapports, elle ne veut absolument pas entendre raison en ce point ; or avec un régime pareil il n'est pas étonnant qu'elle maigrisse à vue d'œil.

—Grand'maman, voyez-donc, je suis grasse comme une perdrix à l'automne.

—Et qu'elle devienne pâle.

Les joues de Rose Marie ressemblaient à une rose fraîchement épanouie.

—En un mot c'est mon opinion que *ma-de-moi-selle* veut absolument devenir une sainte. Je m'attends à ce qu'un de ces jours elle demande à prendre le voile. Eh bien, M. Atherton, je vous laisse juge, est-ce raisonnable de la part d'une enfant unique, héritière de notre nom et de notre fortune ?

—Madame, dit M. Atherton avec un sourire bienveillant, ce que je vais vous dire semblera peut-être paradoxal ; mais c'est un fait d'expérience. Le meilleur remède en pareil cas, c'est le pensionnat ; deux ans passés à Manhattanville, la guériront radicalement de ces excès de ferveur. Vous connaissez l'établissement ; si vous ne l'avez pas encore visité, je m'offre de grand cœur à vous y mener. Les

dames du Sacré-Cœur n'ont pas besoin que je vous fasse leur éloge ; du reste elles sont seules jusqu'ici dans ces environs et je comprends que vous ne consentiriez pas à vous priver de la facilité de visiter mademoiselle Rose Marie une fois par semaine.

—L'idée me sourit beaucoup, et je compte surtout sur les autres demoiselles, ses compagnes, pour lui faire perdre ses notions extravagantes.

—N'y aura-t-il pas moyen de la voir plus souvent ? demanda M. Lashon d'un ton inquiet.

—Oh oui, grand-papa, et puis il y a les grands congés et les vacances.

—Eh bien, je m'y résigne, puisque la chose ne semble point te déplaire, ajouta M. Dashon avec émotion.

V. H.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Panegyrique de saint Jean Berchmans, par M. l'abbé L. LINDSAY, D. D., Préfet des Études au *Collège de Lévis*.

Ce panegyrique a été prononcé le 23 septembre dernier, dans la chapelle des Pères Jésuites de Québec, en présence d'une nombreuse jeunesse étudiante. C'est un délicieux morceau d'éloquence sacrée dont l'éloge est dans toutes les bouches et qui mérite d'être relu à tête reposée

Almanach du Purgatoire pour 1889.

Annuaire de L'ŒUVRE des âmes du PURGATOIRE et de la CONVERSION des INFIDÈLES, renfermant un tableau d'Indulgences Plénières et les Indulgences du Tiers-Ordre Franciscain suivant la nouvelle Constitution de Léon XIII.

Cet almanach est trop connu des âmes pieuses pour avoir besoin de nos éloges ; mais nous dirons qu'il est aussi intéressant qu'édifiant.

Almanach du Peuple illustré.

Contes, charades, informations utiles, tout y est. Les illustrations sont exquises en leur genre.

Le Canada, pays consacré au Divin Cœur.

Les articles qui ont paru sous ce titre dans le **Messager du Sacré-Cœur** et qu'a reproduits la **Petite Revue du Tiers-Ordre** ont été inspirés par d'excellents sentiments ; mais le bon Père, l'auteur avoué des lettres de Québec, qui forment la base de ce travail, s'y montre quelquefois simple jusqu'à la naïveté ; il connaissait, du reste, trop peu ce pays pour en parler pertinemment, n'ayant fait qu'y passer.

D'après lui, par exemple, la superficie du Canada égale celle de l'Europe, moins 13, 450,000 kilomètres carrés, tandis qu'en réalité elle dépasse celle de l'Europe de 50,000 kilomètres carrés, et que l'une et l'autre réunies ne vont qu'à 11, 000, 000 de kilomètres carrés ou 700,000 lieues carrées. C'est exactement le chiffre auquel il porte la partie du pays couverte d'eau !!

De même dire, comme il le fait, " qu'en 1628 la montagne de Québec était devenue une *petite ville*," c'est par trop flatteur pour la future métropole ; on était plus modeste dans ce temps-là, on l'appelait *l'habitation de Québec*.

Les Ursulines n'arrivèrent pas dans le pays "deux ans avant les religieuses hospitalières", mais en même temps qu'elles, le 1er août 1639.

Nous ne voyons pas non plus comment on peut appeler la reine Victoria "la libératrice de la colonie française."

Malgré ces inexactitudes et beaucoup d'autres semblables, ce travail est intéressant et édifiant pour les lecteurs du **Messager**. Quant à nous, puissions-nous mériter tous les éloges que l'auteur nous donne, et puissent les Français de France, auxquels ces articles sont destinés, se piquer d'une noble émulation en lisant nos hauts faits de religion et de piété.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

	Page
A des fleurs [Poésie].— <i>Jéhan</i>	618
A nos lecteurs	5
A nos poètes.— <i>Chs.-M. Ducharme</i>	547
A propos du nouvel an.— <i>Lisotte</i>	35
Au pays des Ouananiches.— <i>Ernest Gagnon</i>	552
Au Verbe Créateur [Poésie].— <i>M. Desjardins</i>	274
<i>Auspiciatus Ecclesie triumphus</i> .—LEO XIII	8
Aux jeunes poètes, [Poésie].— <i>Emile Perrin</i>	201
Avant, pendant et depuis 1789— <i>A. de B.</i>	764
Ballade [Poésie]. “Une étude du soir au collège.”— <i>Gaston</i>	114
Ça et là dans le pays des arts.— <i>Alphonse Leclaire</i>	345
Chronique.— <i>D. C.</i>	60, 123, 196, 268, 338, 401, 469, 530, 604, 666
“De Québec aux Antilles.”— <i>J. Morin</i>	516
Des figures oubliées de notre histoire.— <i>N.-E. Dionne</i>	382
Échos littéraires.— <i>C. M. D.</i>	327
Espoir (Poésie).— <i>Jéhan Duvert</i>	273
Guido Gonzonelli.— <i>Alphonse Leclaire</i>	155
“Histoire populaire du Canada.”— <i>A. Bouchard</i>	456
L'automne (Poésie).— <i>Adolphe Poisson</i>	745
L'Idiot.— <i>Maximilien Coupal</i>	784
L'Irlande.— <i>Chs. Thibault</i>	74, 174
L'or et la poésie.— <i>Chs.-M. Ducharme</i>	429
“L'Ordre de Malte en Amérique.”— <i>A. Lefranc</i>	238
“La légende d'un peuple.”— <i>H. E. Tourigny</i>	258, 314, 392
La poésie au salon.— <i>Chs.-M. Ducharme</i>	367
La question scolaire aux États-Unis.— <i>J. P. Tardivel</i>	329, 373
La voix humaine.— <i>Dr A.-J.-B. Rolland</i>	634, 704
Le cardinal Gousset.— <i>M. F.</i>	537, 609, 675, 747
Le cardinal Pie.— <i>B. E.</i>	129, 409, 477
Le chapelet et les Sioux.— <i>L.-A. Prud'homme</i>	657
Le Fort-Garry.— <i>L.-A. Prud'homme</i>	289
Le massacre de Lachine [Poésie].— <i>J.-M.-T. Liban</i>	760
Le Nord-Ouest d'autrefois.— <i>L.-A. Prud'homme</i>	149, 433
Le Père Marquette.— <i>L. M.</i>	283
Le vieux moulin (Poésie).— <i>Chs.-M. Ducharme</i>	221
Léon XIII.— <i>D. Chrétien</i>	10, 65
Les Canadiens-Français.— <i>P.-T. Fontaine</i>	561
Les critiques politico-littéraires.— <i>Chs.-M. Ducharme</i>	242
Les destinées du peuple canadien.— <i>E. Roy</i>	276
Les deux anges des Canadiens.— <i>Jules Saint-Elme</i>	619
Les femmes auteurs.— <i>Viola</i>	223
Les Jésuites du Canada, etc.— <i>Philalèthe</i>	25, 95

	Page
Les méticuleux. — <i>Chs.-M. Ducharme</i>	145
Les Sœurs de la Charité. — <i>Mgr Taché</i>	501
“ Les Ursulines de Québec.” — <i>A. Lefranc</i>	442
Louis Veillot. — <i>J.-Hermas Charland</i>	205
Méditation poétique. — <i>M. Desjardins</i>	673
Mes Vacances — (Nouvelle) — <i>Frédéric Leverrier</i>	247, 294, 420
Mgr Joseph-Eugène-Bruno Guigues — <i>J.-Hermas Charland</i>	520
Mgr François-Xavier de Laval-Montmorency — <i>J.-H. Charland</i>	601
Mgr Joseph-Octave Plessis — <i>J.-H. Charland</i>	719
Mgr Dominique Racine do	724
“ Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général de Québec ” — <i>A. Lefranc</i>	308
Naturalisme et Réalisme — <i>Joseph Desrosiers</i>	40, 88, 166, 232
Notes Historiques sur la Baie d'Hudson — <i>G. Dugast</i>	451, 589
Notes sur l'Acadie —	786
Notre Indifférence Littéraire — <i>Chs.-M. Ducharme</i>	494
Revivre — (Poésie) — <i>Adolphe Poisson</i>	439
Rose Marie — <i>V. H.</i>	52, 117, 189, 463, 524, 658, 738
Saint-Joseph endormant l'Enfant Jésus — <i>Armand</i>	194
Trois Fleurons — (Poésie) — <i>Émile Perrin</i>	473
Un Mot de Réponse à M. L. de Cotton — <i>Ed. Hébert</i>	46, 108, 472
Un soir en Mer — <i>J.-Edmond Roy</i>	630
Une Histoire du Canada — <i>A. Bouchard</i>	348, 729
Une Joute Remarquable	569, 643, 690
Une Nuit de Noël — <i>Ed. McMahon</i>	19, 100, 158

BIBLIOGRAPHIE.

A travers l'hémisphère sud. — <i>Ernest Michel</i>	671
Almanach du Peuple Illustré.....	807
Almanach du Purgatoire pour 1889.	807
Annuaire de l'Institut Canadien, de Québec	536
Aux États-Unis. — <i>Frédéric Moreau</i>	670
Canada. — Le guide du colon, etc. — <i>Stanislas Drapeau</i>	199
Conseils aux jeunes filles, etc. — <i>Mathilde Bourdon</i>	607
Contes populaires, etc. — <i>Xavier Marmier</i>	535
De l'Atlantique au Pacifique. — <i>Le baron Etienne Hulot</i>	670
De Paris à Jérusalem. — <i>L'abbé Huard</i>	669
Eljen. — <i>Jacques Bret</i>	200
En route pour la mer glaciale. — <i>Émile Petitot</i>	669
France. — <i>P. Du Lac</i>	471
Histoire de l'Italie, etc. — <i>Élie Sorin</i>	607
Histoire du Droit Canadien. — <i>Edmond Lareau</i>	406
L'Ordre de Malte en Amérique. — <i>J.-Edmond Roy</i>	199
L'origine du français. — <i>M. Espagnolle</i>	534
La Chine. — <i>M. Pourias</i>	672
La France juive. — <i>Édouard Drumont</i>	472
La légende d'un peup'e. — <i>Louis Fréchette</i>	200
La pratique de la laiterie. — <i>Wm H. Lynch</i>	199

	Page
La Semaine Religieuse de Québec.— <i>L'abbé Provaneher</i>	536
La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.— <i>P. de Ligny</i>	63
La Vie et les Actes du Pape Léon XIII.— <i>P. Joseph Keller</i>	63
Lady Fullerton.— <i>Mme Augustin Craven</i>	536
Le Canada et les Canadiens-Français, etc.— <i>Faucher de St-Maurice</i>	344
Le Canada, pays consacré au Divin Cœur.....	807
Le Manitoba.— <i>Alfred Bernier</i>	406
Les deux maîtres de l'enfance.— <i>Augustin Sicard</i>	535
Les mensonges historiques.— <i>Trois Amis de la Vérité</i>	343
Les Saints Évangiles.— <i>Henry Lasserre</i>	63
Manuel d'hygiène.— <i>Dr. Séverin Lachapelle</i>	608
Mélanges— <i>J. P. Tardivel</i>	128
Mon bon Gaston.— <i>Vicomtesse de Simard de Pütray</i>	608
Naples, le Vésuve et Pompéi.— <i>L'abbé A. Chevalier</i>	671
Nouveau Manuel de Chants Liturgiques.— <i>L'abbé C. Bourduas</i>	608
Où est le bonheur.— <i>L'abbé Charles</i>	272
Panegyrique de Saint-Jean Borchmans.— <i>L'abbé L. Lindsay</i>	807
Passé et Présent.— <i>Xavier Marmier</i>	343
Pourquoi l'Amérique du Nord n'est pas française.— <i>M. E. Longchamps</i>	471
Récits de la dernière guerre franco-allemande.— <i>C. Sarrazin</i>	535
Saint Jean Berchmans.— <i>P. Laborde</i>	199
Un ami du peuple au dix-huitième siècle.— <i>Card. Capceclatra</i>	533
Vie abrégée du vénérable J. Gabriel Perboyre.....	533
Vie de Léon XIII.— <i>John Oldcastle</i>	63
do <i>Dr Bernard O'Reilly</i>	64
Vie de Mgr Bruté de Rémur.— <i>Chs. Bruté de Rémur</i>	64

ERRATA.

Page	7, ligne	6, au lieu de	première	<i>lisez</i>	premier.
"	345,	"	4, "	"	une pétale " un pétale.
"	597.	"	4, "	"	Méricourt " Maricour.
"	" ,	"	30, "	"	Sévigny, " Sérigny.